

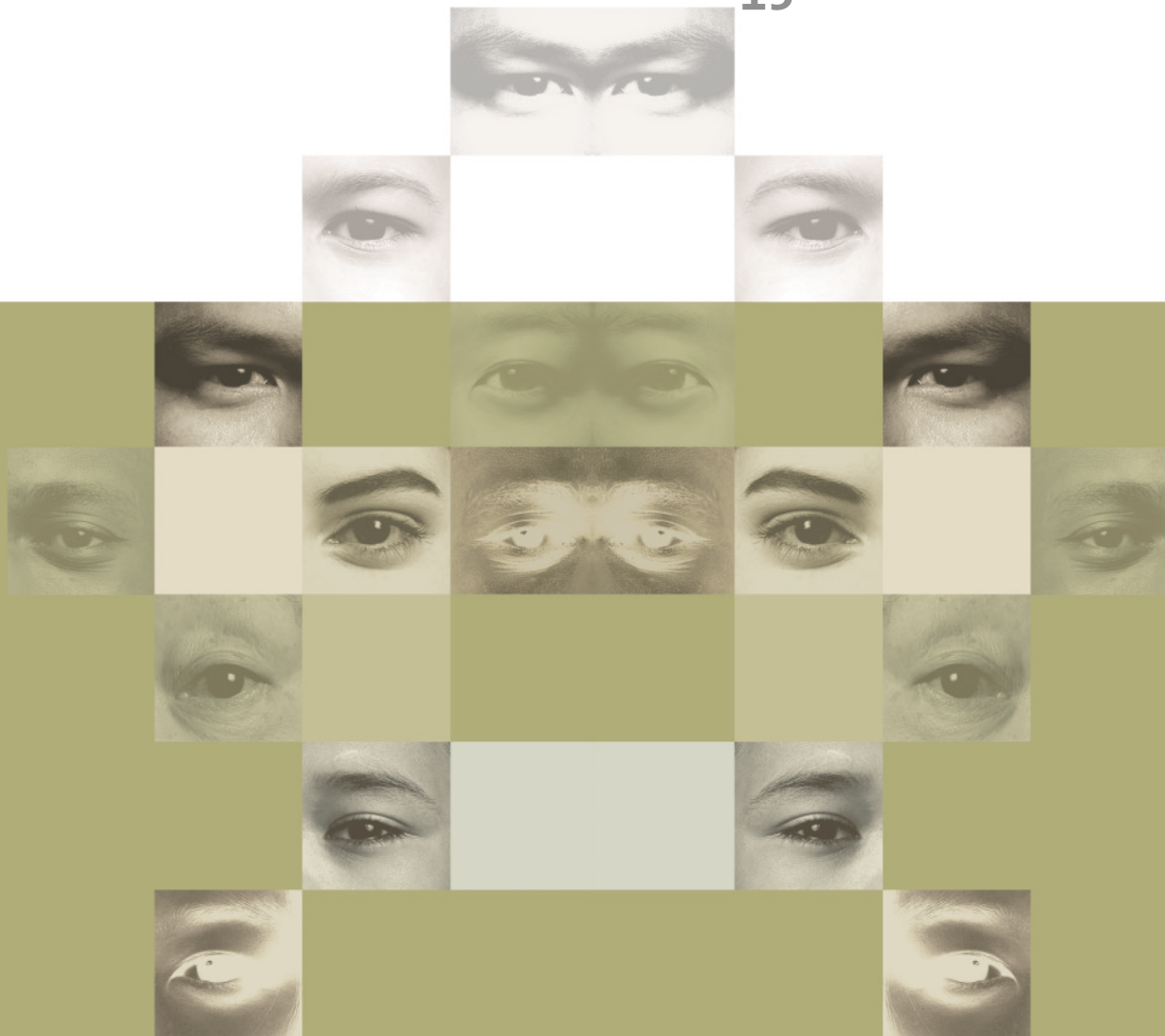
Internationales Katholisches Missionswerk e.V.
Œuvre Pontificale Missionnaire
Secteur « Droits de l'Homme »
Dr. Otmar Oehring (éditeur)
Postfach 10 12 48
D-52012 Aachen
Tel.: 0049-241-7507-00
Fax: 0049-241-7507-61-253
E-mail: droitsdelhomme@missio-aachen.de
© missio 2003

ISSN 1618-6222
Numéro de commande 600 250

15

Menschenrechte
Human Rights
Droits de l'Homme

Helmut Strizek
**La situation des
droits de l'Homme
au Rwanda.
La vie après
le génocide**



Le secteur « Droits de l'Homme » s'est fixé comme objectif de faire mieux connaître la situation des droits de l'Homme dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie. Afin de nous rapprocher de cet objectif, nous nous impliquons au sein des réseaux qui œuvrent dans le domaine des droits de l'Homme, et encourageons les partenaires religieux de **missio** en Afrique, Asie et Océanie à dialoguer avec des décideurs religieux et politiques en République fédérale d'Allemagne. Dans la série « Droits de l'Homme », nous publions des études sur différents pays et sur différents thèmes, ainsi que les conclusions de congrès d'experts.

Cette publication décrit la situation des droits de l'Homme au Rwanda. Après avoir, en 1994, traversé un génocide de la population tutsie, accompagné de graves violations des droits de l'Homme commises par l'armée rebelle victorieuse soutenue par l'Occident, le pays a assisté, en 1996, à l'expulsion de réfugiés hutus hors des camps érigés dans l'est du Congo. Au tournant des années 2002/2003, le pays était encore dominé par un gouvernement provisoire formé par les vainqueurs militaires de 1994, unis au sein du Front Patriotique Rwandais (FPR). Les autres partis politiques sont sous curatelle.

Après que les troupes du FPR eurent été contraintes de se retirer du Congo, fin 2002, la paix et la mise en place de systèmes démocratiques ont acquis une nouvelle chance en Afrique centrale. En tant que défenseur des droits de l'Homme après les années de troubles politiques, le christianisme, et surtout l'Eglise catholique, se doit d'assumer une fonction particulière dans cette œuvre de construction. Il est décrit comment, dans le cours de l'histoire, le Rwanda est devenu un « pays catholique », et quelles implications internationales, affectant également l'Eglise, ont mené aux troubles des années 1990.

Dans le contexte de l'assassinat des présidents du Rwanda et du Burundi le 6 avril 1994, assassinats sur lesquels la lumière n'a toujours pas été faite, cette étude s'interroge sur l'analyse, qui prédomine encore en Occident, selon laquelle le génocide aurait été planifié par des extrémistes hutus. Le chaos rwandais se déclencha lorsque, le 21 avril 1994, le conseil de sécurité des Nations Unies interdit aux casques bleus de l'ONU présents au Rwanda d'assurer la protection militaire des Tutsis menacés. Le monde devint alors « spectateur du génocide » (Samantha Power).

Helmut Strizek (*1942 à Gross-Gerau/Hesse) a essentiellement consacré sa carrière professionnelle, depuis 1973, à la coopération au développement en Afrique et avec l'Afrique. De 1980 à 1983, il a vécu au Rwanda et, de 1987 à 1989, il s'est chargé de projets de la coopération allemande au développement. Depuis 1992, il assure le suivi externe des processus en cours dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale. En 1996, Helmut Strizek a passé son doctorat sur le Rwanda et le Burundi à l'Institut de Sciences politiques de l'université de Hambourg. En 1998, il publie un livre qui replace la première guerre du Congo (1996/1997) dans le contexte global de l'Afrique centrale – surtout en jetant un regard sur l'Ouganda et le Soudan –, et met en lumière les imbrications internationales. Depuis 1994, contributions aux questions relatives à l'Afrique centrale – surtout pour la revue INTERNATIONALES AFRIKAFORUM.

Publications parues/en préparation

- 1 La situation des Droits de l'Homme en République populaire de Chine – Liberté de religion**
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 201
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 211
en français (2002) – Numéro de commande 600 221
- 2 Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo: de 1997 à nos jours. Un défi pour les Eglises**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 202
en anglais (2001) – Numéro de commande 600 212
en français (2002) – Numéro de commande 600 222
- 3 La situation des Droits de l'homme en Indonésie – liberté religieuse et violence**
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 203
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 213
en français (2002) – Numéro de commande 600 223
- 4 La situation des Droits de l'Homme au Timor-Oriental – La voie ardue de la fondation de l'État**
en allemand (2001) – Numéro de commande 600 204
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 214
en français (2002) – Numéro de commande 600 224
- 5 La situation des Droits de l'Homme en Turquie Laïcisme signifie-t-il liberté religieuse ?**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 205
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 215
en français (2002) – Numéro de commande 600 225
- 6 Des chrétiens persécutés ? Documentation d'une conférence internationale à Berlin 14/15 septembre 2001**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 206
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 216
en français (2002) – Numéro de commande 600 226
- 7 Mutilations sexuelles chez les fillettes et les femmes. Evaluation d'une enquête exécutée auprès de collaborateurs d'institutions de l'Eglise Catholique en Afrique**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 207
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 217
en français (2003) – Numéro de commande 600 227
- 8 Mutilations sexuelles chez les fillettes et les femmes Rapport sur l'état de la situation au Soudan**
en allemand/en anglais/en français (2002)
Numéro de commande 600 208
- 9 La situation des Droits de l'Homme au Vietnam. Liberté religieuse.**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 230
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 231
en français (2003) – Numéro de commande 600 232
- 10 La situation des Droits de l'Homme au Sri Lanka. Sur l'engagement de l'Eglise en faveur de la paix et de la dignité humaine**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 233
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 234
en français (2002) – Numéro de commande 600 235
- 11 La situation des Droits de l'Homme au Zimbabwe.**
en allemand (2002) – Numéro de commande 600 236
en anglais (2002) – Numéro de commande 600 237
en français (2002) – Numéro de commande 600 238
- 12 La situation des Droits de l'Homme en Corée du Sud.**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 239
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 240
en français (2003) – Numéro de commande 600 241
- 13 La situation des Droits de l'Homme au Soudan.**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 242
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 243
en français (2003) – Numéro de commande 600 244
- 14 La situation des Droits de l'Homme au Nigeria.**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 245
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 246
en français (2003) – Numéro de commande 600 247
- 15 La situation des Droits de l'Homme au Rwanda. La vie après le génocide**
en allemand (2003) – Numéro de commande 600 248
en anglais (2003) – Numéro de commande 600 249
en français (2003) – Numéro de commande 600 250

Toutes les publications sont aussi disponibles comme fichiers PDF.
<http://www.missio-aachen.de/droitsdelhomme>

Sommaire

2	Informations générales sur le Rwanda		
3	1. Introduction	38	7. La situation des droits de l'Homme au Rwanda à la fin de 2002
6	2. Le Rwanda. Le pays et la population	38	7.1 La politique
7	3. L'évolution du pays jusqu'en 1990	39	7.2 La justice
7	3.1 Le Rwanda jusqu'en 1962	40	7.2.1 Le tribunal d'Arusha
12	3.2 La Première République (1962-1973)	40	7.2.2 La situation des prisons
12	3.3 La Seconde République (1973-1990)	41	7.2.3 Les tribunaux Gacaca
15	3.3.1 La dictature militaire	41	7.3 Économie et société
15	3.3.2 La « démocratie militaire »	41	7.3.1 « Nouvelles élites »
18	4. La démocratisation, l'invasion du FPR et la guerre civile (1990-juillet 1994)	42	7.3.2 La politique de l'habitat regroupé (Imidugudu)
18	4.1 Chronologie des événements	42	7.4 L'Église catholique
22	4.2 La démocratisation dans le contexte international	43	7.5 La liberté de la presse
23	4.3 Démocratisation et guerre civile au Rwanda en 1990-1994	44	8. Perspectives
25	5. L'année fatidique de 1994 et le retour au pouvoir des militaires		La démocratie, condition indispensable à la réconciliation nationale
27	5.1 La mort des Tutsis	46	9. Remarque finale
29	5.2 Pourquoi n'a-t-on pas sauvé les Tutsis ?	48	Annexe 1 Bibliographie
29	5.3 Les morts hutus	51	Annexe 2 Liste des abréviations
30	5.4 Les motifs des massacres	54	Annexe 3 Extrait d'un entretien avec Mgr Perraudin du 8 avril 1995
31	5.5 Le rôle de l'Église catholique		
33	6. Le Rwanda de 1994 à 2002	55	Notes
33	6.1 Le retour des militaires au pouvoir – l'État du FPR après juillet 1994		
35	6.2 La question des réfugiés et les guerres du Congo de 1996-2002		

Informations générales sur la Rwanda'

Mise à jour: 2001/2002

Nom de l'Etat	République du Rwanda
Superficie	26.338 km ²
Situation géographique	29°-31° E/1°-3° S ; pays continental (1200 km à vol d'oiseau de l'Océan Indien et 2000 km de l'Océan Atlantique), dans la région dite « des Grands Lacs » (pays situés entre le Lac Victoria et la chaîne de lacs, du Lac Tanganika jusqu'au Lac Albert)
Capitale	Kigali, env. 237.000 habitants
Principales villes	Ruhengeri env. 30.000 habitants ; Butare env. 27.000 habitants ; Gisenyi env. 22.000 habitants
Population	8,1 millions d'habitants (recensement en 2002) ; plus de 80 % de Hutus ; 15 % de Tutsis ; env. 1 % de Twas
Taux d'urbanisation	6 %
Croissance démographique	env. 2,5 % (env. 3,5 % avant la guerre civile de 1990)
Taux d'analphabétisme	env. 52 %
Langues officielles	kinyarwanda, anglais, français
Religions	env. 55 % cathol., 20 % protest., 5 % musulm., reste sans confession (estimations, aucun chiffre fiable n'étant disponible actuellement)
Forme de gouvernement	République présidentielle ; Président de la République (depuis 2000) et Président du parti FR : Général Paul Kagamé
Représentation nationale	Assemblée Nationale de Transition (depuis décembre 1994), 70 sièges
Découpage administratif	12 préfectures, partagées en 116 districts et communes
Produit intérieur brut (PIB) par tête et par an	290 EUR
Monnaie	Franc rwandais (RWF) ; taux de conversion au 13-12-2002 : 1 euro = 536 RWF (le 7-2-2003 = 554 RWF)
Nombre d'habitants par médecin	env. 25.000 (mortalité infantile 12,4 % ; taux moyen de séropositivité chez les adultes env. 12 %, dans les villes jusqu'à 30 %)

1. Introduction

Le 2 février 1900, l'évêque catholique M^{gr} Jean-Joseph Hirth² de l'ordre de la Société des Missionnaires d'Afrique, surnommés les « Pères Blancs » en raison de leur long habit blanc, arrivait, avec une imposante suite³, à la cour du mwami (roi) rwandais. Ce dernier s'arrogeait un droit à la domination en se considérant comme le représentant du divin Imana sur terre.

Monseigneur Hirth était déterminé à s'établir dans le pays, et à gagner le Rwanda au christianisme. Sans le soutien de l'administration coloniale allemande, établie trois ans auparavant, sa mission visant à répandre la parole divine n'aurait pas été possible ; de même, la victoire ultérieure de l'œuvre missionnaire catholique n'aurait pas été pensable sans la puissance belge sous le mandat duquel le pays était placé.

La phase missionnaire connut une issue « victorieuse » lorsque le mwami Mutara III soumit le pays au « roi des chrétiens », le 27.10.1946.

L'Église catholique se retrouva ensuite entraînée dans le tourbillon des luttes pour le pouvoir politique et social, qui ont ébranlé le pays avant son accession à l'indépendance, le 1.7.1962. Le conflit d'intérêts en présence entre la majorité paysanne de la population des Hutus et la minorité des Tutsis, dominante sur les plans politique et économique jusqu'en 1959, aboutit, de 1959 à 1962, à ce que l'on appela la « révolution sociale ».

La pénétration chrétienne a survécu à la fin de l'ère coloniale. Dans les deux républiques formées depuis l'indépendance, en 1962, (Première République de 1962 à 1973 et Seconde République de 1973 à 1994), l'Église catholique était l'Église d'État. Néanmoins, les conflits sociaux n'étaient pas résolus ; à partir de 1990, ils devinrent de plus en plus difficiles à maîtriser, et en 1994, ils furent définitivement hors de contrôle.

Le retour, armes au poing, de la noblesse tutsie qui avait perdu les élections en 1961, à partir du 1.10.1990, fut le véritable déclencheur de la catastrophe de 1994. Le monde entier en fut le témoin passif. En 1994, après l'assassinat du Président de l'État, Juvénal Habyarimana, personne n'était disposé à mettre un terme à la barbarie qui sévissait de part et d'autre des lignes de combat de la guerre civile.

Toutefois, même après l'« Apocalypse de 1994 », le christianisme (l'Église catholique et les communautés protestantes, inférieures en nombre) fait partie intégrante de la culture rwandaise et se doit d'apporter sa contribution à la réconciliation nationale.

Historiquement, l'Église catholique était, avant 1930, plutôt une « Église hutue », puis jusqu'en 1955, une Église entièrement tutsie. Les efforts entrepris

à partir de 1956, alors que la fin de l'ère coloniale était prévisible, pour devenir l'Église de tout le peuple n'ont été couronnés de succès que durant des phases de courte durée. Après l'indépendance, l'Église catholique devint une Église nationale et, lorsque l'État s'affirma de plus en plus comme un « État hutu », après 1962, le conflit gagna également les groupes ethniques au sein de l'Église.

A partir de 1900, la rencontre de deux cultures déclencha un processus de défis extérieurs et de réactions intérieures⁵, qui perdure aujourd'hui encore et qui a induit des transformations durables au Rwanda. Il n'est guère d'autre pays où l'activité missionnaire et la transformation de la société traditionnelle furent aussi intimement liées qu'au Rwanda⁶. Parmi les éléments décisifs, il faut préciser que la Belgique, à dominante catholique, confia formellement à l'Église la responsabilité de l'éducation à partir de 1925 – tout comme au Congo et au Burundi.

En juillet 1933, la parution de la première édition de la revue *Kinyamateka*⁷, imprimée par l'Église dans la langue du peuple, fut un jalon historique dans le passage d'une nation traditionnelle à une nation contemporaine. Par le biais d'une forme de communication « moderne », le message chrétien atteignit alors de vastes parties de la population ; tout d'abord, la noblesse chrétienne, puis également la population rurale, grâce aux « lecteurs » issus des Hutus évolués⁸.

Ce fut alors la première fois que cette population rurale entendit parler du droit des êtres humains à participer à l'administration des affaires publiques. Les idées démocratiques purent ainsi gagner également cette partie de l'Afrique. Ce message fit évoluer les consciences, et bientôt également la réalité politique. Les gens comprirent que chaque être humain devait avoir sa dignité en tant qu'individu, et jouir des droits qui en découlaient ; ils commencèrent alors à revendiquer leurs droits. Ils furent ainsi scandalisés lorsqu'un groupe de nobles ultra-conservateurs de la population majoritaire contesta le bien-fondé de l'égalité des droits dans un courrier adressé au roi le 17.5.1958. A la lecture de la phrase suivante, des responsables politiques fidèles au roi se transformèrent en révolutionnaires : « De tous temps et jusqu'à ce jour, les relations existant entre nous, les Tutsis, et eux, les Hutus, reposent sur le servage ; il n'existe donc entre eux et nous aucune base possible de fraternité (...). Nos souverains ont conquis les terres des Hutus et tué leurs rois, soumettant ainsi les Hutus. Comment peuvent-ils dès lors prétendre être nos frères ? »⁹ Parce qu'ils suivirent le conseil de ces extrémistes, le roi Mutara III et son successeur, Kigeri V, laissèrent passer une occasion de devenir les souverains du peuple entier, sur la base d'une constitution fixant les droits et les devoirs. Les différentes secousses déclenchées après coup par la révolution sociale qui a ainsi éclaté ont ébranlé le pays depuis 1959, avec certaines phases d'accalmie. Dans les situations de renversement, les droits humains fondamentaux ont été foulés au pied à diverses reprises – par les deux parties en présence.

En 1994, l'Église catholique a exhorté la population à ne pas recourir à la violence ; néanmoins, ses appels ne furent pas assez virulents pour empêcher la population à majorité catholique vivant sur le territoire du gouvernement provisoire de se livrer à des massacres sur la population tutsie, ni pour éviter que de nombreux habitants hutus ne soient tués dans les territoires occupés par le FPR¹⁰. Pour autant, l'Église ne saurait régresser sous la pression du génocide tutsi pour redevenir une « Église tutsie ». A terme, cela ne servirait les intérêts de personne – pas même de la population tutsie.

Les catastrophes historiques contraignent désormais pour ainsi dire les chrétiens à incarner l'unité de toutes les Rwandaises et de tous les Rwandais, et à tracer une voie menant vers un avenir porté par un esprit de fraternité, au-delà des lignes d'affrontements ethniques.

Le message de l'amour du prochain colporté au Rwanda en 1900 par les missionnaires est également le seul message porteur d'avenir dans le contexte séculier. Ce n'est que grâce à un respect absolu des droits de l'Homme qu'il sera possible d'accéder à la réconciliation, à l'unité nationale et à un avenir digne d'être vécu. Cet objectif pourra être atteint si la communauté internationale veille également à empêcher que des torches enflammées puissent de nouveau être lancées dans le pays à partir de l'extérieur.

En s'engageant en faveur de la liberté de religion comme faisant partie intégrante des droits de l'Homme, les Églises deviennent les garantes de la défense de tous les droits humains, y compris du droit à l'éducation.

2. Le Rwanda. Le pays et la population

Le Rwanda compte aujourd'hui environ huit millions d'habitants. Avec une superficie totale de 26 338 km², c'est l'un des territoires les plus densément peuplés d'Afrique. À l'exception d'une mince couche citadine, la population vit de l'agriculture vivrière en habitats dispersés en milieu rural. L'une des spécificités de ce pays montagneux est la culture bananière (bananes à cuire, bananes douces et bananes à bière). Le Rwanda est situé dans la région des Grands Lacs africains, contre les contreforts bordant à l'ouest le grand fossé tectonique africain, au nord du lac Tanganyika. Il est souvent appelé le « pays aux mille collines », car – hormis quelques fonds de vallées marécageux –, il est en fait dépourvu de plaines convenant à une agriculture mécanique. Avec une altitude moyenne de 1 500 m au-dessus du niveau marin, ce pays équatorial bénéficie d'un climat tempéré. La limite des cultures se situe à 2 000 m au-dessus du niveau marin. Le niveau des précipitations, qui va croissant de l'est à l'ouest, est de 1 100 à 1 200 mm par an. (La principale saison des pluies s'étend de février à mai). Au sud, les collines sont plus plates ; formant la frontière naturelle avec l'Ouganda, elles s'élèvent pour former un relief de plus en plus escarpé vers le nord jusqu'à la chaîne volcanique de Virunga, qui s'étend d'est en ouest. Le volcan le plus élevé – couvert de neiges éternelles – est le Karisimbi (4 507 m d'altitude). Les meilleures terres d'origine volcanique se trouvent principalement sur les pentes escarpées du nord du pays. La frontière occidentale est formée par le lac Kivu, dont le fond présente la particularité de receler du méthane. La chaîne de montagnes qui borde la rive est du lac Kivu forme la ligne de partage des eaux entre le Congo et le Nil. À l'est, la frontière suit la rivière Akagera. La frontière sud est dessinée en grande partie par l'Akanyaru, un des affluents de l'Akagera. Le principal affluent de l'Akagera est le Nyabarongo, qui traverse le pays selon un ample arc sud-nord-sud. Il est l'une des sources du Nil. Le Rwanda possède des frontières communes avec la République Démocratique du Congo (anciennement Zaïre), l'Ouganda, la Tanzanie et le Burundi. Hormis une translation partielle vers l'ouest de la frontière avec l'Ouganda, le pays recouvre aujourd'hui – si l'on inclut le nord, qui est en partie autonome – le territoire de l'ancien royaume du Rwanda tel que les Européens le trouvèrent à leur arrivée à la fin du XIX^e siècle.

3. L'évolution du pays jusqu'en 1990

3.1 Le Rwanda jusqu'en 1962

En 1884/85, dans le cadre de la Conférence du Congo qui s'est tenue à Berlin, il avait été décidé de placer le Rwanda et le Burundi, deux pays alors très largement inconnus, sous la sphère d'influence de l'Allemagne. Lorsque, en 1894, le comte Adolf von Götzen se rendit en visite dans le pays dans le cadre d'une traversée de l'Afrique, il engagea ainsi un processus qui devait mettre un terme à la souveraineté autochtone. Le roi Kigeri ne faisait que pressentir l'importance de cette démarche. Grâce au réseau régional d'information des rois de la région des Grands Lacs, il avait en effet entendu dire que des hommes dotés d'armes d'une puissance énorme pénétraient dans son royaume.¹¹ Toutefois, il ne pouvait pas mesurer toute la portée de cette visite, et sa mort, en 1895, lui épargna d'avoir à subir dans la pratique le partage du pouvoir avec ces intrus. Ce ne fut que Musinga, le successeur de son successeur direct¹², qui fut confronté à cette situation après 1897. Musinga fut intronisé dès l'enfance. Ce fut Kabare, le frère de sa mère, issue du clan Bega, qui exerça la régence. Kabare, qui collabora avec les Allemands, parvint à ce que, dans la crise suscitée par la succession, ceux-ci reconnaissent à Masinga le droit de règne. À son accession aux fonctions royales, Musinga se trouvait donc dans une situation ambivalente. Par égards envers les protecteurs allemands, il ne pouvait pas chasser les missionnaires du pays, même si ceux-ci commençaient à remettre en question sa royauté divine.

Les premiers Européens qui entrèrent en contact avec le pays (le géographe autrichien Oscar Baumann en 1892, l'officier colonial Adolf Graf von Götzen en 1894 et, à peu près en même temps, le médecin et chercheur allemand Richard Kandt) s'étonnèrent d'emblée de l'organisation différenciée de l'État, à la tête duquel se trouvait un *mwami* (roi) dont le symbole de la domination était le tambour royal, ou *kalinga*. Le cheptel royal, composé d'imposants taurins à longues cornes, était l'expression d'un culte bovin présent dans la vie du peuple entier.

L'État reposait sur des clans de nobles qui se nommaient eux-mêmes Tutsis. La possession des bovins était leur prérogative. La majorité de la population, composée de cultivateurs qui se désignaient eux-mêmes comme Hutus, ne pouvait qu'acquiescer des droits d'usufruit sur ces bovins, qui leur étaient conférés à la suite d'un rituel spécifique et contre l'obligation de s'engager dans un rapport de service. La troisième catégorie de population, qui ne représentait cependant que 1% environ, était constituée du peuple pygmioïde des Twa, qui vivaient de la chasse et de la poterie, et formaient la garde royale de la cour. La plupart des historiens qualifient les Twa d'ethnie. Chez les Hutus et Tutsis, cette désignation est néan-

moins généralement rejetée, car ces deux catégories de population – de même que les Twa – parlaient la langue nationale, le *kinyarwanda*, vénéraient le même dieu et reconnaissaient conjointement l'autorité du *mwami*.

Les Tutsis et un groupe d'historiens franco-burundais contestent que la distinction entre Hutus et Tutsis repose sur différents mouvements migratoires ethniques. Selon eux, ces deux groupes de population se distinguent par leur catégorie sociale. De leur point de vue, il ne s'agit donc pas d'ethnies. Pour sa part, l'historien Bernard Lugan (LUGAN 1997) décrit de façon plausible que ces deux groupes ethniques sont issus des grands mouvements migratoires post-glaciaires consécutifs au nouveau dessèchement du Sahara. A cette époque, les habitants du Sahara (éleveurs de bovins) auraient migré vers le sud, puis remonté la vallée du Nil, tandis que les groupes bantous d'Afrique occidentale (cultivateurs) auraient utilisé le corridor ainsi formé entre la forêt pluviale et la savane pour une migration qui s'est tout d'abord déplacée vers l'est, puis, à travers le fossé tectonique africain, vers le sud. Selon Bernard Lugan, c'est là que les deux mouvements migratoires se sont rejoints, ce qui a abouti à une série de processus d'assimilation mal connus. Le *kinyarwanda* et la langue apparentée du kirundi sont sans équivoque des langues bantoues. De même, le système de domination édifié par les éleveurs de bovins au Rwanda et au Burundi comporte des éléments des structures établies par les royaumes bantous dans le bassin du Congo. Le culte bovin renvoie en revanche à des influences qui pourraient provenir du bassin de la Méditerranée et s'être propagés jusqu'à la région des Grands Lacs par la vallée du Nil.

La question de l'harmonie entre les communautés vivant au sein du royaume du Rwanda trouve des réponses différentes selon les intérêts en présence. Alors que les Hutus se plaignaient déjà de leurs seigneurs tutsis¹³ à la fin du XIX^e siècle auprès de Richard Kandt, le plus éminent explorateur allemand et futur résident impérial, le cercle d'historiens mentionné précédemment estime plutôt que la structure sociale reposait sur des rapports équilibrés dans lesquels chaque groupe donnait et recevait, et que la perturbation de cet équilibre ne serait survenue qu'à partir de l'époque coloniale. D'autres historiens, en particulier Catharine Newbury (NEWBURY 1988), ont souligné que, durant la longue période de domination répressive du roi Kigeri IV (1853-1895)¹⁴ de la dynastie Nyiginya, qui s'acheva dans une crise de succession lourde de conséquences pour les relations entre les différentes catégories de population, les Hutus se sont forgé une sorte de conscience ethnique. Le successeur désigné par Kigeri IV, Mibambwe IV, fut renversé dans la violence par la famille Bega. Selon la succession patrilineaire, Musinga, intronisé dans son enfance par Kanjogera, l'une des veuves du roi, était un Nyiginya sur le plan formel ; cependant, de facto, la famille Bega a pris le pouvoir par le « coup

d'État de Rucunshu » en 1897, puisque Kanjogera était désormais à même, en tant que reine mère, d'exercer une grande influence à la cour – en partie à l'encontre de son fils Nyiginya. Jusqu'à ce jour, cette lutte pour le pouvoir a des répercussions sur la politique intérieure du Rwanda. (Le dernier roi Nyiginya, Kigeri V, est toujours en exil ; en 1994, avec l'accession au pouvoir de Paul Kagamé, chef de la dynastie Bega, c'est une sorte de « mwami républicain » qui a pris le contrôle du pays, sans engager le moindre effort pour faire revenir le roi.)

Cet affrontement entre les différentes dynasties a eu des répercussions sur l'ensemble de la structure sociale, puisque la veuve Kanjogera et son frère Kabare sont parvenus, avec l'aide des Allemands, à placer également sous la domination du gouvernement central les territoires dans lesquels les rois hutus¹⁵ avaient pu préserver une grande autonomie (voire même l'indépendance, à l'issue d'affrontements belliqueux).

Sous l'administration coloniale allemande, le poids social et politique respectif des Hutus et des Tutsis évolua de manière générale au détriment des Hutus. En 1925, sous l'autorité belge, ce processus fut encore accentué par une réforme administrative qui fit perdre aux Hutus les possibilités d'influence dont ils disposaient jusqu'alors.

A la fin du XIX^e siècle, c'est-à-dire au début de la domination coloniale allemande qui s'appuyait sur les structures de domination tutsie en place, les Pères Blancs conférèrent aux Hutus une sorte de contrepoids dans les secteurs centraux du royaume, lorsque leur activité missionnaire rencontra déjà quelque succès auprès de la population rurale misérable. L'Église catholique dirigée par l'évêque Monseigneur Hirth était au début une « Église des pauvres ». Néanmoins, lorsque cette position lui causa des difficultés croissantes vis-à-vis de la noblesse tutsie, elle se souvint des instructions du cardinal Lavigerie, le fondateur des *Pères Blancs*, qui préconisait de christianiser avant tout les chefs africains, car le peuple les suivrait ensuite automatiquement.

Ce courant devint prédominant lorsque, après l'expulsion des Allemands en 1917, le monopole de l'activité missionnaire revint de fait à l'aile francophone des Pères Blancs, sous égide belge. De 1922 à 1942, c'est l'évêque Monseigneur Léon Classe qui fut à la tête de l'Église catholique du Rwanda, en tant que *vicaire apostolique*. Avec son aide, la puissance belge¹⁶ mena à l'apogée, dans le système de domination indirecte hérité des Allemands, le monopole du pouvoir de la noblesse tutsie. L'Église se justifiait de cette stratégie en alléguant la prétendue supériorité des Tutsis en comparaison des « Hutus plus arriérés ». Comme cette caractérisation flattait la noblesse tutsie, cette dernière intériorisa cette surestimation de soi – dont la base était déjà jetée également dans les mythes du clan Nyiginya au pouvoir. Le climat ne cessa de se dégrader entre les catégories de population.

Dans un contexte où la préparation de l'indépendance nationale du Rwanda était à l'ordre du jour de la politique mondiale, l'arrogance exprimée par un cercle de nobles, mentionnée dans la citation faite en introduction, aboutit à une révolution hutue. En revanche, au Burundi, où l'antagonisme entre les Hutus et les Tutsis était moins marqué historiquement et où les « mariages mixtes » étaient également courants parmi la noblesse, l'ancien système en place a pu être préservé et maintenu après l'indépendance. C'est pourquoi, dans ce pays, la prétention des Tutsis à la domination, qui demeurait présente, a été en théorie « déséthnisée ». Cette théorie consiste à affirmer que, puisque les Tutsis ne constituent de toute façon qu'une invention de la puissance coloniale, il n'est pas possible de prétendre que le pouvoir est entre leurs mains. Elle implique également que quiconque utilise ces désignations – indépendamment du fait que la grande masse de la population se désigne comme hutue – fait appel à des catégories racistes.¹⁷ (La domination tutsie établie au Rwanda en 1994 a repris cette théorie à son compte, avant de l'abandonner progressivement lorsqu'il devint par trop évident qu'elle n'était pas défendable.)

A la fin de l'époque coloniale, le Rwanda était un pays catholique. Les protestants n'étaient jamais parvenus à rattraper le désavantage que leur avait valu, après 1917, leur bannissement temporaire en raison de leur trop grande proximité avec la puissance coloniale allemande.¹⁸ Néanmoins, l'Église était tout aussi déchirée que la nation rwandaise dans son ensemble. Le processus de démocratisation qui s'était lentement mis en marche dès le milieu des années quarante avait des répercussions sur l'Église, et se traduisait également en son sein par un antagonisme entre Hutus et Tutsis. Cette situation était particulièrement inadmissible pour Monseigneur André Perraudin (1914-2003) ; cet évêque originaire de Suisse se refusait à accepter qu'au sein de l'Église, un groupe qui avait particulièrement profité du traitement de faveur accordé aux enfants des chefs tutsis dans le système éducatif nourrisse des sentiments de supériorité et fasse souvent montre de mépris envers ses frères et sœurs partageant la même foi.¹⁹ Il était résolu à combattre ce mal. Selon lui, l'Église ne pourrait survivre, dans un pays accédant à l'indépendance, que si elle devenait l'Église du peuple. Ces idées se heurtèrent à une entière incompréhension de la part de la noblesse tutsie, ce qui eut pour effet d'éloigner complètement le pouvoir royal et l'Église catholique. Le clergé tutsi faisait néanmoins preuve de davantage de compréhension. L'Église se retrouva impliquée dans le mouvement républicain, sans que Monseigneur Perraudin ni le gouverneur (protestant) qui lui apportait son soutien, Jean-Paul Harroy, n'en aient eu l'intention.

Le 11.2.1959, à l'occasion du carême, Monseigneur Perraudin publia une missive qui fit l'effet d'une bombe. Il y est écrit : « La loi divine de la justice et de la

charité sociales demande que les institutions d'un pays soient telles qu'elles assurent réellement à tous ses habitants et à tous les groupes sociaux légitimes les mêmes droits fondamentaux et les mêmes possibilités d'ascension humaine et de participation aux affaires publiques. Des institutions qui consacraient un régime des privilèges, de favoritisme, de protectionnisme, soit pour des individus, soit pour des groupes sociaux, ne seraient conformes à la morale chrétienne. »²⁰ Rétrospectivement, Monseigneur Perraudin a expliqué cette lettre, le 8.4.1995, en soulignant qu'il avait agi uniquement pour des motifs pastoraux et par souci de l'unité de l'Église catholique rwandaise, et n'entendait aucunement prendre position en faveur des Hutus.²¹

Toutefois, ce mandement de carême émis le 11.2.1959 fut interprété comme un soutien apporté à ce que l'on a appelé le « manifeste hutu » du 24.3.1957.²² Ce manifeste, qui portait la signature de neuf intellectuels hutus, était une réponse à un document publié par des dignitaires tutsis le 2.2.1957 à titre de « mise au point »²³. Ce dernier affirmait qu'il n'existait aucun antagonisme entre Hutus et Tutsis. Les auteurs de ce document affirmaient que le seul problème du Rwanda était l'administration coloniale blanche, qui n'avait pas préparé le pays à l'indépendance. Quant au « manifeste hutu », il remettait en cause le triple monopole tutsi, sur les plans politique, socio-économique et culturel.²⁴

L'inspirateur du manifeste hutu était Grégoire Kayibanda, qui fut rédacteur²⁵ de la revue catholique *Kinyamateka* pendant de longues années. Il avait utilisé ce forum – plus toléré que soutenu par Monseigneur Perraudin²⁶ – pour publier d'innombrables articles sur la question sociale au Rwanda. En septembre 1957, il quitta la rédaction car il avait été envoyé en Belgique pour une formation journalistique. A son retour, en 1958, il engagea de fait sa carrière professionnelle dans la politique. Durant son absence, le 9.6.1958, la rupture définitive entre les porte-parole hutus et la dynastie au pouvoir avait eu lieu. A l'issue d'un échange d'opinions²⁷ qui eut lieu en mars 1958 entre cinq porte-parole hutus et cinq nobles tutsis sur initiative de l'ONU, le roi avait décrété que la « question hutue » était réglée et que tout individu qui évoquerait encore ce problème ferait l'objet de poursuites pénales. Dans ce contexte, le mandement de carême de Monseigneur Perraudin, le 11.2.1959, prit toute sa signification. Dans cette situation tendue, il ne manquait plus qu'une étincelle supplémentaire pour déclencher une explosion. Celle-ci survint le 1.11.1959 sous la forme d'une gifle administrée par un groupe de jeunes tutsis au sous-chef hutu Dominique Mbonyumutwa, qui jouissait d'une grande estime, avant la messe de la Toussaint.

La lutte pour le pouvoir que se livrèrent, parfois dans le sang,²⁸ les partis hutus, le pouvoir royal, l'ONU et la tutelle belge, et qui est décrit comme étant la révolution sociale rwandaise, dura de la Toussaint 1959 jusqu'à septembre 1961. C'est

dans ce contexte que le parti MDR Parmehutu, dirigé par Grégoire Kayibanda – qui bénéficiait du soutien appuyé du colonel Guy Logiest²⁹, résident spécial, puis résident – accéda au pouvoir, après le « coup d'État de Gitarama », le 28.1.1961. Lors de ce coup d'État, une assemblée de tous les conseillers communaux élus se déclara Assemblée Constituante, et appela le peuple à se prononcer dans un référendum, le 25.9.1961, sur la future structure de l'État. Sous la surveillance des Nations Unies, la monarchie fut abolie à 80% des voix exprimées.³⁰ L'Assemblée Nationale qui fut élue le même jour par voie démocratique nomma Grégoire Kayibanda chef de l'État, le 26.10.1961. Le 1.7.1962, il entra en fonctions, en tant que premier Président de la *République Rwandaise* indépendante.

3.2 La première République (1962-1973)

Dès l'indépendance formelle du pays, qui s'était constitué en République démocratique le 1.7.1962, il était clair que les piliers traditionnels de la domination n'accepteraient pas le résultat du référendum. Une partie d'entre eux s'était déjà exilée au Burundi et en Ouganda après les premiers troubles de novembre 1959 et la destitution de tous les chefs tutsis par Logiest. Les premiers exilés furent rejoints par un nombre plus important encore fin 1963, après l'échec d'une tentative visant à reconquérir le pouvoir manu militari. Ce « Noël sanglant » fut suivi d'un climat de haine envers les Tutsis, et l'on déplora entre 10 000 et 15 000 victimes tutsies. Conséquence inévitable, il s'ensuivit une émigration massive. Lord Bertrand Russell, prix Nobel de littérature de 1950, accusa le gouvernement de Grégoire Kayibanda de génocide. Le problème des émigrés accompagna les deux républiques et aboutit en 1994 à l'effondrement total de l'État dominé par les Hutus.

Il ne s'agit pas ici de trancher, ni de désigner les principaux responsables du fait que la Première République était de facto devenue un État monopartite, un « État hutu ». Au début, les offres de coopération avec les anciens tenants du pouvoir, organisés au sein du parti de l'UNAR ne faisaient pas défaut. Néanmoins, leur attitude de refus total et leur rêve d'une reconquête militaire du pouvoir – tentée à plusieurs reprises – empêchèrent ces tentatives d'aboutir. Le fait que le Président de l'État, Grégoire Kayibanda, était marié avec une femme tutsie, permet tout au moins de présumer qu'il n'était pas animé d'une haine viscérale envers les Tutsis, mais d'une volonté de coopération. Sa position chrétienne démocrate lui valut la sympathie de l'Ouest, tandis que l'oligarchie tutsie, qui avait bénéficié du soutien de l'Union soviétique pendant les affrontements afférents à la question du régime de l'État de 1957 à 1962, était donc considérée à l'Ouest comme discréditée durant la Guerre froide. Pour l'Ouest, Grégoire Kayibanda était également un « président idéal pour le développement » durant ses premières années au gouvernement, en raison de sa modestie personnelle.

Dans le pays, il s'appuyait surtout sur un entourage issu du sud, ce qui lui valut la méfiance des Rwandais dits *évolués*³¹ du nord. Ces derniers avaient en effet toujours conservé un peu de la fierté des princes hutus qui avaient longtemps défendu leur autonomie contre le pouvoir royal, implanté dans le sud. Ils jugeaient que Grégoire Kayibanda ne les reconnaissait pas à leur juste valeur, et se vengèrent lorsqu'ils accédèrent au pouvoir durant la Seconde République.

3.3 La Seconde République (1973-1990)

Le putsch militaire mené le 5.7.1973 sous l'égide du chef de l'armée, Juvénal Habyarimana, originaire du nord, est en partie imputable à cet antagonisme nord-sud, mais c'est avant tout une répercussion du génocide perpétré en 1972 au Burundi contre les *Hutus évolués*. Durant l'été 1972, l'armée burundaise exécuta - avec l'acceptation tacite de l'occident – entre 100 000 et 300 000 Hutus qui avaient bénéficié de l'enseignement scolaire, et enterra les corps dans des fosses communes.³² Au Rwanda, les appels à la vengeance retentirent. Il y avait déjà eu de premières agressions contre la population tutsie – en particulier dans les écoles secondaires.³³ Le danger d'une campagne générale de vengeance des Hutus fut réprimé par le nouveau pouvoir militaire. Cela lui valut une vive approbation de l'occident. Le nouveau régime s'efforça de rendre plus transparente la participation des différentes catégories de population à la vie publique, entendant donner une certaine garantie aux Tutsis. En accord avec leur représentation démographique, ceux-ci devaient se voir accorder un quota de 15 % environ à tous les niveaux. Comme leur part était encore nettement plus élevée en 1973, par exemple dans les écoles secondaires et les universités, et ce malgré la préférence accordée aux Hutus durant la Première République, cette solution ne recueillit pas l'adhésion de l'ensemble des Tutsis.

En outre, ce quota ne s'appliquait pas à l'armée, qui restait une armée hutue ; cette situation était ressentie à juste titre comme une discrimination. Après le génocide tutsi de 1994, le maintien de la mention de l'appartenance « ethnique » dans la carte d'identité, datant de la période belge, fut considéré comme l'expression d'un état d'esprit raciste. Au moment du génocide tutsi, cette mesure était déjà abolie, même si la mise en œuvre administrative n'était pas encore réalisée. Pourtant, durant l'été 1994, des Tutsis ont été tués à cause de cette mention. Il faut néanmoins préciser que le génocide perpétré sur les Hutus au Burundi en 1972 a eu lieu alors qu'il n'existait pas de mention de ce type. Dans ce pays, tout comme au Rwanda, les auteurs du génocide n'eurent besoin d'aucun enregistrement pour déterminer qui appartenait à quel groupe.

Le fait que le putsch militaire de 1973 ait formellement détruit l'ordre démocratique ne dérangerait malheureusement personne. L'occident avait appa-

remment cessé de croire que l'on pouvait également résoudre les problèmes et faire avancer le développement dans un cadre démocratique. Désormais, on misait sur les « dictatures de développement »³⁴. Au Burundi voisin, un groupe de militaires originaires de la province de Bururi s'était déjà emparé du pouvoir en 1966, sans résistance apparente de la communauté internationale. De même, dans d'autres parties de l'Afrique, les régimes militaires – surtout s'ils s'arrogeaient une légitimité anti-communiste suffisante – devenaient la normalité. Si l'occident, empreint de l'esprit de la Guerre froide, ne pleura pas trop longtemps la perte de Grégoire Kayibanda, c'est également parce que celui-ci avait, au fil du temps, affiché de plus en plus clairement des penchants pour le catholicisme de gauche, que d'aucuns – également au sein de l'Église catholique – suspectaient déjà de communisme larvé. A cet égard, Juvénal Habyarimana, catholique traditionnel, était hors de tout soupçon.

Pour le courant conservateur de l'Église catholique, Juvénal Habyarimana était un partenaire absolument idéal. Il recherchait un équilibre dans la question ethnique, œuvrait en faveur de la considération de toutes les Églises chrétiennes, évitait toute confrontation dans le domaine de l'éducation et ne se montrait pas non plus trop récalcitrant sur la question de la contraception. Après 1994, un lien inadmissible fut établi entre son étroite coopération avec l'Église et l'esprit des meurtriers. Le fait que Vincent Nsengiyumva, qui fut nommé archevêque en 1976, ait adhéré, durant de longues années, au comité central du parti national fondé en 1975, le MRND, n'envenima aucunement la « question ethnique ». Au contraire : cela eut un effet modérateur. L'Église catholique, désireuse d'instaurer un équilibre, surtout après les événements du printemps 1972, exhorta Juvénal Habyarimana, à ne pas reléguer ad acta l'unité nationale incluse dans son programme. Dès le 23.2.1973, les évêques rwandais avaient stigmatisé la « chasse aux Tutsis » dans les écoles d'enseignement secondaire et supérieur du Rwanda, les qualifiant de « persécutions racistes », et le 24.3.1973, ils avaient dévoilé que 400 à 500 morts étaient déjà à déplorer. A la suite de cela, M^{gr} Perraudin fit l'objet de reproches absolument contradictoires. La radio dominée par les Tutsis radicaux le qualifia d' « agent pro-hutu des syndicats belges », tandis que les étudiants hutus radicaux de Belgique le considéraient comme un « réactionnaire pro-tutsi ».³⁵

Au sein du MRND, les forces anti-tutsies ne gagnèrent du terrain qu'à partir du moment où Vincent Nsengiyumva – dès le 23.12.1985 – suivit la recommandation « urgente » du Pape en se retirant du comité central du MRND.³⁶ Son adhésion au comité central du MRND avant 1985 ne saurait donc aucunement être interprétée comme l'approbation de la radicalisation du parti durant la guerre civile à partir de 1990. Cette adhésion ne revêtait une signification vraiment importante que pour la question de la contraception – et fut longtemps tolérée par

Rome pour cette même raison. A cet égard, il faut souligner que, même dans ce pays surpeuplé, l'Église restait attachée à sa position pro-nataliste, et empêchait Juvénal Habyarimana de mener une politique active de planification familiale. L'Office National pour la Population, ONAPO, revêtait plutôt une fonction d'alibi.

Malgré l'amitié personnelle qui liait l'archevêque M^{gr} Vincent Nsengiyumva³⁷ au président depuis leur jeunesse, la revue catholique déjà évoquée à plusieurs reprises, *Kinyamateka*, devint le noyau dur de l'opposition de l'Église contre le « système Habyarimana ». Et ce surtout sous l'influence de Thaddée Nsengiyumva, qui était coadjuteur depuis janvier 1988, puis prit la succession de l'évêque M^{gr} Perraudin dans le diocèse de Kabgayi à partir du 7.10.1989.³⁸

3.3.1 La dictature militaire

A la suite du putsch militaire du 5.7.1973, le pouvoir fut entièrement entre les mains, jusqu'en 1975, d'un conseil militaire³⁹ composé de onze officiers et dirigé par Juvénal Habyarimana. Il mit un terme aux agressions envers la population tutsie et jusqu'à sa mort, le 6.4.1994, Juvénal Habyarimana s'en tint à cette ligne de conduite. Durant les premières années, son régime avait fait montre de moins d'égards envers les Hutus renversés du sud. Ceux-ci périrent en nombre important dans les prisons du nord. Dans sa remarquable analyse des structures du pouvoir durant l'ère Habyarimana (GASANA 2002), James Gasana parle d'une sorte d'alliance entre, d'une part, l'élite tutsie qui était restée dans le pays et connaissait une réussite économique et, d'autre part, les dirigeants hutus du nord ; selon lui, cette alliance se serait faite au détriment des cercles dirigeants privés du pouvoir. Cet antagonisme nord-sud survécut également à la « métamorphose » d'Habyarimana en un président civil – continuant toutefois à s'appuyer sur l'armée.

3.3.2 La « démocratie militaire »

Le système de pouvoir établi après 1975, qui fut progressivement enrichi par des éléments démocratiques et perdura jusqu'à l'ouverture pluraliste du régime Habyarimana en 1991/1992, se décrit au mieux comme une « démocratie militaire ». L'armée était au cœur du pouvoir, même si ses officiers étaient de moins en moins représentés dans le gouvernement. Le colonel Kanyarengwe et le commandant Lizinde, deux des initiateurs du putsch de 1973, se sont vus de plus en plus déçus dans leurs attentes quant à l'exercice du pouvoir, et sont même allés jusqu'à tenter un renversement – qui s'est soldé par un lamentable échec – au printemps 1980. En 1979, le commandant Lizinde avait publié un livre (LIZINDE 1979) dans lequel il appelait à poursuivre la révolution hutue et essayait d'instrumentaliser l'ennemi tutsi. L'une des particularités de l'histoire rwandaise est que

le FPR, le fer de lance du mouvement de reconquête tutsi, instrumentalisa après coup adroitement ces deux hommes à ses fins, en vue de masquer son véritable caractère et de fonder sa prétention à être une mouvance de libération nationale.

Kanyarengwe parvint à échapper à un procès en choisissant l'exil, en 1980. En revanche, Lizinde dut comparaître devant les tribunaux. Si le monde entier comprit qu'un jugement dur soit prononcé contre Lizinde, le fait que Donat Murego, concurrent potentiel pour le pouvoir, soit impliqué dans le procès suscita un malaise dans de vastes cercles. Il était par trop évident que cet ancien collaborateur proche de Kayibanda, originaire du sud, n'avait rien à voir avec la tentative de putsch, et pourtant il fut condamné à dix ans de réclusion dans la prison de sûreté nationale de Ruhengeri. Après sa libération, en 1991, Murego prit, au sein du parti MDR nouvellement fondé, une position de détracteur particulièrement virulent du « système Habyarimana », qui s'appuyait sur des responsables politiques issus du nord. Si cette attitude est compréhensible d'un point de vue humain, elle s'avéra être une lourde hypothèque rendant difficile tout compromis dans le processus de démocratisation qui se mit en œuvre en 1991.

La démocratisation apparut à l'ordre du jour de la politique mondiale après la fin de la Guerre froide, et recueillit une grande sympathie dans le pays. Juvénal Habyarimana n'était plus accepté comme « père de la nation ». Tout au moins les élites citadines voulaient un partage du pouvoir. Habyarimana se vit en outre soumis à une pression internationale croissante lorsque, au sommet franco-africain de La Baule, en juin 1990, le président français, François Mitterrand, en parfait accord avec les États-Unis, exhorta les dirigeants militaires qui avaient été des alliés durant la Guerre froide à quitter en bon ordre la scène politique, ou tout au moins à se soumettre à des élections démocratiques. En septembre 1990, Habyarimana renonça au monopole du pouvoir que détenait son parti, le mouvement du MRND. Le vent démocratique du changement avait également atteint Kigali. À l'automne 1990, des réformes profondes furent engagées. Et sous l'influence de la visite du Pape, un autre problème délicat pour ce pays surpeuplé fut aussi sérieusement abordé. Les négociations sur les possibilités d'un retour au pays des Tutsis vivant en exil, chiffrés à environ un demi million, s'accélérent.⁴⁰

L'ouverture du régime s'inscrit dans un contexte économique extrêmement difficile. Depuis le milieu des années 80, les cours du café, principal produit d'exportation, avaient chuté, la production agricole était en stagnation, une pauvreté jusque là inconnue se répandait dans les campagnes. Et ce alors que le Rwanda recevait des aides au développement de tous côtés, et fut longtemps considéré comme un « modèle » parmi les pays en développement. Ministre de l'Agriculture à partir de 1990, James Gasana a fait personnellement l'expérience de la situa-

tion catastrophique qui régnait dans les régions rurales et livre, dans différents écrits, une description bouleversante de la situation, dont le régime a toutefois essayé de minimiser l'ampleur. De manière générale, James Gasana reproche aux élites du pays, qui savaient que le « gâteau national » s'amenuisait de plus en plus, de ne pas s'être penchées sur la pauvreté rurale. « *Avec la corruption politique, financière et morale, la deuxième République consolide donc l'institution de la misère des pauvres. La pauvreté des masses rurales devient une ressource naturelle pour les élites. Celles-ci « s'approprient » la pauvreté des pauvres, non pour améliorer leur sort, mais pour jouir de la rente des aides internationales. C'est ainsi que la sécurité économique des riches et des puissants est garantie par la misère de ces pauvres qui constituent le prétexte de l'aide.* » (GASANA 2002:50)

Le cercle de proches qui s'était formé autour de la femme du président, Agathe Kanziga-Habyarimana, issue d'une famille ancienne de nobles hutus du nord, fut appelé « akazu » (la petite maison). C'est avec une colère croissante que les exclus du cercle restreint des privilégiés voyaient la *petite maison* tirer ses épingles du jeu, un peu dans la panique et avec de moins en moins de vergogne, dans un climat de fin de règne.⁴²

Dans ce contexte, l'assassinat du colonel S. Mayuya, proche d'Habyarimana, le 18.4.1988, par le major tutsi Biroli⁴³ joua un rôle important. Biroli fut arrêté par la police alors qu'il était en route pour rentrer dans sa préfecture, à Gikongoro. Peu de temps après, il fut assassiné à Kigali, vraisemblablement pour empêcher un éclaircissement de cette affaire. Le rapport d'enquête sur cet assassinat n'a jamais été divulgué. Ce cas a cependant déclenché d'autres conséquences graves. En effet, le pasteur Bizimungu, ami personnel de la famille du colonel Mayuya et directeur de l'agence nationale de distribution de l'électricité et de l'eau, ELECTROGAZ, vit également sa vie menacée, partit en exil et rejoignit ensuite l'organisation rebelle du FPR.⁴⁴

Le nord et le sud se menèrent une lutte de plus en plus amère pour s'approprier le peu de ressources que possédait le pays. Le tissu social du pays était au bord de la déchirure. Mais contrairement à ce que l'on aurait pu croire après la tentative de putsch de 1980, la question tutsie ne jouait un rôle que dans la mesure où certains membres de ce groupe ethnique qui connaissaient une réussite remarquable semblaient se sentir formidablement à l'aise dans le cercle de l'*akazu*. C'était également lié au fait que, grâce à une ouverture démocratique, le Burundi semblait être sur la bonne voie pour surmonter cette angoisse. En effet, en juin 1993, c'est Melchior Ndadaye, un Hutu modéré et aucunement enclin à une instrumentalisation de la question tutsie, qui remporta les élections présidentielles. Trois mois plus tard, il était assassiné par des membres de l'armée, qui était dominée par les Tutsis. Cet événement ne réveilla pas seulement au

Burundi le souvenir de « the sleeping dogs of ethnic division » (MASIRE 2000: E.S.17). La population se souvint du génocide qui avait été perpétré contre l'élite hutue en 1972 et n'avait jamais eu de conséquences juridiques.

Mais il s'agit là d'une anticipation des événements. Jusqu'au 1.10.1990, le « fauve raciste » somnolait en effet au Rwanda. Pourtant, ce jour-là, il fut violemment secoué. A partir de l'Ouganda, un groupe d'exilés tutsis du FPR⁴⁵ assaillit le pays de ses ancêtres.

4. Démocratisation, invasion du FPR et guerre civile (1990 - juillet 1994)

4.1 Chronologie des événements

Juin 1990 : Lors du sommet franco-africain de La Baule (Bretagne), le Président français, François Mitterrand, déclare, en accord avec la politique africaine des États-Unis, que, après la fin de la Guerre froide, l'Ouest met l'accent sur les réformes démocratiques de ses pays partenaires. Il souligne que la France est prête à assurer une protection militaire durant le processus de transition.

5.7.1990 : A la suite du sommet franco-africain de La Baule, le président rwandais annonce des réformes structurelles démocratiques.

24.9.1990 : La visite d'une délégation de Tutsis exilés, annoncée pour le 25.9.1990, est rejetée, alors que les négociations relatives aux possibilités de retour des réfugiés avaient jusqu'alors suivi un cours favorable.

27.9.1990 : Juvénal Habyarimana annonce la convocation d'une Commission nationale chargée de la préparation d'une constitution démocratique.

1.10.1990 : Sous le contrôle du chef du FPR, Fred Rwigyema, et de ses adjoints, Peter Bayingana et Chris Bunyenyezi, 3 000 – 4 000 soldats du FPR attaquent le Rwanda à partir de l'Ouganda.

2.10.1990 : Mort de Fred Rwigyema. Avec l'aide de conseillers français et de soldats zaïrois, l'armée rwandaise parvient ensuite à mettre un terme à cette agression. Pertes importantes pour le FPR.

17.10.1990 : Paul Kagamé revient au pays après avoir suivi une formation militaire aux États-Unis, et devient le chef militaire du FPR.

23.10.1990 : Les deux dirigeants du FPR, Peter Bayingana et Chris Bunyenyezi, meurent dans des circonstances mystérieuses.

Fin octobre 1990 : Les soldats du FPR se replient en Ouganda. Paul Kagamé met sur pied des unités de guérilla.

Octobre/novembre 1990 : A Kigali, plusieurs milliers de Tutsis sont incarcérés pour être soupçonnés de complicité avec le FPR.

13.11.1990 : Juvénal Habyarimana annonce l'ouverture du régime et la mise en place d'un système multipartite. (Il est prévu de supprimer la mention de l'appartenance ethnique dans les papiers d'identité.)

20.11.1990 : Négociations d'armistice entre Juvénal Habyarimana et le chef de l'État ougandais, Museveni, à Mwanza (Tanzanie).

Décembre 1990 : Le magazine KANGURA publie « 10 commandements » racistes dirigés contre les Tutsis.

23.1.1991 : Le FPR parvient rapidement à prendre la ville de Ruhengeri, dans le nord du pays, et à libérer quelques prisonniers politiques (dont Théoneste Lizinde). Peu après, les premiers massacres sont perpétrés contre les Bagogwe, proches des Tutsis.

29.3.1991 : Accord d'armistice entre le Rwanda et le FPR à Kinshasa.

28.4.1991 : Le congrès du parti national MRND abandonne le monopole du pouvoir, et amende ses statuts pour donner naissance à un parti politique intitulé MRNDD (Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement).

10.6.1991 : Adoption de la nouvelle constitution et introduction du système multipartite par le parlement, le *Conseil National de Développement* (CND).

18.6.1991 : La loi sur les partis entre en vigueur.

5.7.1991 : Conformément à la nouvelle loi sur les partis, le MRNDD est enregistré comme parti politique. Juvénal Habyarimana en reste le président.

Juillet 1991 : Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les partis, d'autres partis sont autorisés : MDR, PL, PSD, PDC et dix autres petits partis.

7.9.1991 : Formation d'une alliance des partis d'opposition MDR, PL, PSD et PDC

16.9.1991 : Adoption d'un ajout à l'accord d'armistice de Kinshasa à Gbadolite/Zaire.

13.10.1991 : Nomination de Sylvestre Nsanzimana, qui jouit d'une grande estime, aux fonctions de premier ministre (toutefois sans le soutien de partis).

23.3.1992 : Fondation du CDR, parti hutu extrémiste.

16.4.1992 : Accord entre le MRNDD et l'alliance de l'opposition sur la constitution d'un gouvernement de coalition sous le premier ministre Dismas Nseniyaremye. L'objectif du gouvernement est un accord de paix avec le FPR.

22.4.1992 : Pour pouvoir rester président du MRNDD, Juvénal Habyarimana se démet du haut commandement des armées et démissionne du service militaire actif.

Mai 1992 : Réélection de Juvénal Habyarimana aux fonctions de président du parti. Mathieu Ndirumpatse devient secrétaire général.

24.5.1992 : Première rencontre informelle entre le ministre des affaires étrangères, Boniface Ngulinzira (MDR), et le FPR, à Kampala.

29.5.1992 : Première rencontre, à Bruxelles, entre les partis de l'alliance de l'opposition et le FPR.

Fin mai/début juin 1992 : En rupture avec les accords d'armistice, le FPR attaque le nord, et occupe durablement quelques territoires. Cela déclenche une première vague de réfugiés hutus vers le sud, env. 350 000 personnes. Le climat anti-tutsi s'étend dans le pays.

12.7.1992 : Signature d'un nouvel accord d'armistice entre le gouvernement et le pasteur Bizimungu du côté du FPR.

18.8.1992 - 9.1.1993 : Différents accords partiels sur un futur partage du pouvoir avec le FPR.

8.2.1993 : Le FPR rompt les accords et réussit une avancée militaire jusqu'aux portes de Kigali. Cette attaque est stoppée, notamment avec un soutien français. Mais on assiste à une nouvelle vague de réfugiés. Depuis ce moment, à peu près un million de Hutus vivent dans la plus grande misère dans des camps près de Kigali. A la suite de l'attaque du FPR, les partis de l'alliance de l'opposition se fragmentent en une aile pro-FPR et une aile anti-FPR. En pratique, le pays devient ingouvernable.

9.3.1993 : Toutefois, le gouvernement et le FPR concluent de nouveaux accords d'armistice.

22.6.1993 : Le Conseil de sécurité de l'ONU approuve l'envoi d'une mission d'observation de l'ONU à Kigali en vue de favoriser le processus de paix.

5.7.1993 : Au congrès du MRNDD, Juvénal Habyarimana ne présente plus sa candidature à la présidence du parti. Mathieu Ndirumapatse, représentant de l'aile réformatrice, est élu nouveau président du MRNDD et Joseph Nzirorera – en quelque sorte représentant du secrétaire général *akazu*.

17.7.1993 : Rupture du gouvernement de coalition. (Sur proposition du président du MDR, Faustin Twagiramungu, Juvénal Habyarimana nomme Agathe Uwilingiyimana aux fonctions de premier ministre, sans consultation du parti. (A la suite de cela, tous deux seront exclus du MDR.)

4.8.1993 : Un accord de paix formel et un accord sur le partage du pouvoir entre Juvénal Habyarimana et le président politique du FPR, Alexis Kanyarengwe, sont toutefois conclus.

5.10.1993 : Le Conseil de sécurité de l'ONU décide de transformer la mission d'observation en une mission de maintien de la paix, la MINUAR. (Le chef de cette mission est le général canadien Roméo Dallaire.)

21.10.1993 : Le président burundais Melchior Ndadaye, élu seulement peu de temps auparavant, est assassiné par des membres de l'armée, dominée par des officiers tutsis. Au début de la guerre civile au Burundi, de nombreux Hutus fuient vers

le Rwanda. Cela déclenche dans le pays une crise lors de l'application de l'accord d'Arusha du 4.8.1993.

28.12.1993 : L'unité du FPR prévue dans l'accord d'Arusha entre dans Kigali.

Janvier-avril 1994 : Les tentatives entreprises pour former le gouvernement de transition prévu dans l'accord d'Arusha sous la direction de Faustin Twagiramungu restent vaines.

6.4.1994 : Juvénal Habyarimana se rend à Dar-es-Salaam, où, lors d'une conférence régionale, il confirme la constitution imminente du gouvernement de transition. A son retour à Kigali, l'avion présidentiel rwandais est abattu, à 20.30 heures. Dans la même nuit commence une vague d'assassinats de responsables politiques considérés comme sympathisants du FPR.

7.4.1994 : Début de la guerre pour la prise définitive du pouvoir par le FPR et extension de la vague d'assassinats contre la population civile tutsie, avec notamment le meurtre du premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, et des dix casques bleus belges qui étaient censés la protéger.

8/9.4.1994 : Sous le président Sindikubwabo et le premier ministre Kambanda, les ailes des partis représentant une position critique envers le FPR forment un gouvernement provisoire. Le FPR rejette des négociations d'armistice.

9-12.4.1994 : Les troupes européennes évacuent leurs ressortissants et se refusent à s'attaquer aux « meurtriers ». (Même le personnel tutsi des ambassades est livré sans défense à la mort ; à l'encontre du souhait exprimé par le général Dallaire, de l'ONU, les avions arrivent à vide au lieu d'être utilisés pour approvisionner les soldats de l'ONU.)

12.4.1994 : Les casques bleus belges reçoivent l'ordre d'évacuer le terrain de l'école professionnelle ETO, livrant ainsi quelque 2 000 personnes (surtout des Tutsis, mais aussi des Hutus en danger, comme le ministre des affaires étrangères, Boniface Ngulinzira), qui se trouvaient sous leur protection, à leurs assassins qui les attendaient à la sortie.

Le gouvernement provisoire s'enfuit de Kigali, pour s'établir temporairement à Gitarama/sud-ouest. (Plus tard, nouvelle fuite, vers Gikongoro à l'ouest, et enfin, mi-juillet, fuite vers Bukavu/Zaire oriental.)

21.4.1994 : Le Conseil de sécurité de l'ONU décide de réduire les troupes de l'ONU de 2 500 soldats à un contingent symbolique de 270 hommes, et livre ainsi à leurs assassins les Tutsis en danger dans tout le pays. C'est à la suite de cette décision que les vagues d'assassinats ont pu se transformer en génocide. Les milices de jeunes qui en sont les principales responsables peuvent agir librement sur le territoire d'un gouvernement provisoire qui est déjà de facto inexistant⁴⁶. L'ONU n'est pas autorisée à les combattre. Les États-Unis empêchent que les massacres rwandais soient qualifiés de génocide.

Mai-juillet 1994 : Les États-Unis empêchent l'application de la résolution du Conseil de sécurité en date du 17.5.1994, prévoyant de faire passer la MINUAR à 5 500 hommes, tandis que le FPR poursuit sa conquête du pays. (Le premier contingent n'arrive qu'après la victoire du FPR.)

Juin 1994 : En accord avec le Conseil de sécurité des Nations Unies et avec l'approbation du FPR, la France instaure une zone de protection dans le sud-ouest du pays (ce que l'on appelle l'« Opération Turquoise »), après s'être assurée que cela ne gênerait pas ses opérations militaires.

17.7.1994 : Victoire du FPR au Rwanda et mise en place d'une dictature militaire du FPR – au début légèrement masquée. Environ deux millions de personnes quittent le Rwanda. Installation de camps de réfugiés en Tanzanie, au Burundi et surtout au Zaïre oriental.

4.2 La démocratisation dans le contexte international

Rétrospectivement, force est de constater que, dès l'automne 1993, la démocratisation amorcée au Rwanda à la fin de l'été 1990 n'avait plus aucune chance de se réaliser. Le « vent de transformation » insufflé de façon spectaculaire par le discours de Mitterrand en juin 1990 à La Baule, après la chute du Mur de Berlin, avait tourné, surtout pour l'Afrique centrale. L'actuel président du Mali, Amadou Toumani Touré, constatait à juste titre dès 1994 : « *A la Conférence de la Baule, en juin 1990, on nous a quasiment annoncé qu'on allait exiger des Etats africains un certificat de bonne conduite démocratique. En 1993, changement de disque: 'La démocratie, c'est très bien, mais ce qui importe, c'est l'efficacité'.* »⁴⁷ A peu près au moment de l'entrée en fonctions du gouvernement Clinton, il était de nouveau au goût du jour de s'allier avec des régimes militaires. C'est ainsi que le processus de réformes lancé par la Conférence Nationale Souveraine financée par les États-Unis s'arrêta et que Mobutu put remonter sur la scène internationale sans contestation. Au Burundi, l'Occident resta passif lorsque Melchior Ndadaye, le président hutu modéré qui venait d'être élu démocratiquement en juin 1993, fut abattu par l'armée, le 21.10.1993. Le chef du mouvement de libération du Sud-Soudan, John Garang, fut élevé au rang de l'un des « nouveaux dirigeants » de l'Afrique ; de même, en Érythrée et en Éthiopie, le dialogue démocratique nécessaire après la chute du dirigeant militaire Mengistu fut interrompu. Les vainqueurs militaires furent acceptés. Le régime de Yoweri Museveni, loin de briller par ses qualités démocratiques, recueillit un soutien des plus appuyés. Au Rwanda, il devenait apparent que l'Occident ne s'intéressait plus au partage démocratique du pouvoir de l'État avec le FPR, tel qu'il était prévu dans l'accord d'Arusha du 4.8.1993, mais qu'il favorisait au contraire la victoire militaire des agresseurs. Rétrospectivement, il apparaît également clair que l'attaque du FPR, le 1.10.1990, visait

déjà à saper la vague de démocratisation – toutefois, à l'époque, sans un vaste soutien international –, car les descendants de la noblesse féodale ne pouvaient jamais espérer avoir des chances de gagner les élections au Rwanda. Il leur fallait agir vite, et le manque de préparation aboutit tout d'abord à l'échec de cette entreprise.

4.3 Démocratisation et guerre civile au Rwanda en 1990 - 1994

Après que l'invasion du FPR eut été rapidement stoppée, avec l'aide de troupes françaises et zaïroises, il y avait donc quelque espoir pour la démocratie : les chefs du mouvement avaient péri durant le mois d'octobre 1990 et les combattants du FPR avaient été contraints, après de lourdes pertes, de se replier vers l'Ouganda fin octobre 1990.

L'analogie avec toutes les tentatives antérieures entreprises par la noblesse tutsie, les armes à la main, pour revenir au pouvoir semblait se confirmer. Mais la réaction de Kigali à cette attaque fit l'affaire du FPR et nuisit durablement à l'estime dont jouissait Juvénal Habyarimana. Ce dernier fit incarcérer à Kigali env. 8 000 Tutsis, soupçonnés de former la 5^e colonne des agresseurs. Ce n'est qu'au printemps 1991 qu'ils furent libérés, à l'initiative du ministre de la justice d'alors, Sylvestre Nsanzimana, et sous la pression internationale. Mais le mal était déjà fait.

Toutefois, en dépit d'une grave crise économique et de la pénurie de plus en plus dramatique de terres du fait du partage foncier – et de la rapidité de la croissance démographique – ainsi que d'un début de crises sociales, la démocratisation intérieure se poursuivait. Mais chaque étape de la démocratisation devait être littéralement arrachée à Juvénal Habyarimana, de sorte que le pays ne put tirer de ce processus aucun bénéfice politique.

Les assassinats politiques et même les premiers massacres à caractère ethnique étaient à l'ordre du jour. Avec tous les événements dramatiques qui étaient survenus entre le 1^{er} octobre 1990 et le 6 avril 1994, il était vraiment surprenant que l'explosion de la violence ethnique ait déjà pu être endiguée à plusieurs reprises. Le constat suivant de James Gasana se comprend : « *La pluralité des forces politiques du début des années 90 était telle qu'une d'entre elles ne pouvait gérer dans un secret total un dispositif étatique d'extermination ethnique. On a vu que l'effort mené par divers protagonistes pour créer le chaos et provoquer des affrontements ethniques généralisés n'a pas réussi. A Kibilira en 1990 par exemple, on a assisté à une réaction rapide de Habyarimana qui a ordonné au ministre de l'Intérieur, J.M.V. Mugemana, et au préfet de la préfecture de Gisenyi, F. Nshunguyinka, de faire ramener le calme. Au Bugesera en mars 1992, on avait à faire à une situation qui pouvait mener aux affrontements ethniques généralisés dans le pays. Mais le Premier ministre d'alors, S. Nsan-*

zimana, n'a épargné aucun effort pour faire ramener le calme. En janvier 1993, les manifestations du MRND visaient à faire sombrer le pays dans le chaos, mais nous sommes parvenus⁴⁸ à empêcher les dégâts grâce aux ordres fermes donnés à la gendarmerie pour les contenir. »⁴⁹

À la suite de l'attaque du FPR du 8.2.1993, en rupture avec l'armistice, les partis démocratiques se scindèrent en deux ailes : les sympathisants du FPR et ses opposants. Le mouvement démocratique s'était de fait disloqué, et ne pouvait plus exercer une influence modératrice sur les turbulences politiques qui ne cessaient de gagner en intensité. La rapidité avec laquelle l'armée fut renforcée après l'attaque d'octobre 1990 du FPR et l'indiscipline des nouvelles recrues, mal formées, a également causé grand dommage à l'État. L'armée perdit sa force de frappe, tout en favorisant une militarisation du pays. La scission qui s'opéra au sein du parti MDR en juillet 1993 s'avéra particulièrement néfaste pour le développement politique ultérieur. Les ailes pro- et anti-FPR se neutralisaient mutuellement, et c'est ainsi que le premier parti démocratique quitta en fait la scène politique.

Parallèlement, le climat international se dégradait également. En effet, lorsqu'il s'agit, en octobre 1993, de déployer l'unité de casques bleus de la MINUAR (Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda), prévue dans l'accord d'Arusha en date du 4.8.1993 en vue de superviser la mise en œuvre du processus de paix, les États-Unis avaient déjà perdu tout intérêt pour ce mandat. En effet, l'ambassadrice américaine auprès des Nations Unies, Madeleine Albright, dut malheureusement négocier sur ce nouvel engagement de l'ONU à un moment où le gouvernement américain, après la mort spectaculaire de 18 casques bleus américains en Somalie, le 3 octobre 1993, avait décidé de se retirer de toute opération militaire en Afrique. En conséquence, le gouvernement des États-Unis s'efforça de restreindre le plus possible le mandat de la MINUAR, et refusa l'intervention de casques bleus américains.

De même, alors qu'ils avaient jusqu'alors soutenu le processus de démocratisation au Burundi, les États-Unis n'engagèrent aucune action en vue de rétablir l'ordre démocratique après l'assassinat, le 21.10.1993, du président burundais, Melchior Ndadaye, élu peu de temps auparavant. Enfin, en juillet 1996, l'Occident⁵⁰ apporta un soutien ouvert à la reconquête du pouvoir par Pierre Buyoya, le chef militaire qui avait perdu les élections en 1993.

Globalement, il est à noter que, dans la guerre civile qui sévit au Rwanda, les droits de l'Homme ont été massivement violés par les deux parties en présence, mais que le FPR était jusqu'à présent parvenu, dans une large mesure, à soustraire au débat public les événements survenant dans les territoires qu'il contrôlait. Contrairement à toutes les accusations fréquemment avancées, l'his-

torien peut aujourd'hui considérer comme établi que le président Juvénal Habyarimana n'a pas mené personnellement une politique favorisant la haine ethnique, mais qu'il a commis une série d'erreurs politiques permettant de telles accusations. Il paraissait toujours se laisser entraîner, et ne pouvoir prendre ses distances face aux attentes de sa grande famille qu'à la dernière seconde.

Sa position, de même que ses mises en garde à l'attention de ses collaborateurs, dont il existe de nombreuses traces, le prouvent. Ce n'est qu'à sa mort, et avec l'attaque lancée par le FPR immédiatement après, en rupture de tous les accords d'armistice, que tous les barrages furent emportés. L'apocalypse devint réalité.

5. L'année fatidique de 1994 et le retour au pouvoir des militaires

Le 6 avril 1994, à 20 h 30 heure locale, l'avion qui transportait le Président du Rwanda était abattu alors qu'il s'apprêtait à se poser sur l'aéroport de Kigali. L'appareil s'écrasa dans les jardins du palais présidentiel, situé à proximité de l'aéroport. Toutes les personnes qui se trouvaient à bord, notamment les trois membres d'équipage français, trouvèrent la mort. Pour autant qu'on puisse en juger, le fait que, lors de ce vol, le Président Habyarimana était accompagné du Président hutu burundais Ntaryamira, qui venait tout juste d'être élu par l'Assemblée nationale à Bujumbura, ainsi que par le chef d'état-major rwandais Nsabimana, et par d'autres militaires considérés comme appartenant à l'*Akazu* semble exclure que cet attentat ait été perpétré par des groupes extrémistes hutus.

Habyarimana revenait de Dar-es-Salaam, où, cédant à une pression internationale considérable, il avait accepté de mettre en place immédiatement le gouvernement de transition prévu dans les accords d'Arusha. Même si ses adversaires du camp radical hutu avaient voulu l'en empêcher, aucun des adversaires de ces accords n'aurait eu un quelconque intérêt à éliminer en même temps ni le Président burundais, ni le noyau de l'armée rwandaise, qui se trouvaient également à bord. D'un autre côté, les auteurs de l'attentat savaient que, en perpétrant cet acte, ils briseraient la résistance contre une prise de pouvoir par le FPR. Après le retrait, en décembre 1993, des troupes françaises qui avaient empêché à deux reprises la victoire militaire du FPR, seuls Habyarimana et les militaires – opposés pour certains aux accords d'Arusha – qui se trouvaient à bord de l'appareil constituaient en effet un obstacle à la victoire du FPR.

L'attentat laissait l'État sans dirigeants. Comme tous les observateurs, les auteurs de l'attentat savaient, eux aussi, que le vide politique ainsi créé était sus-

ceptible de déclencher des massacres le long de la ligne de démarcation.⁵¹ Il ne faut pas oublier que, dans l'agglomération de Kigali, un million environ de personnes vivaient dans les conditions les plus précaires, dans des campements de fortune. Quiconque fournissait à ces populations – pour la plupart des jeunes privés de toute perspective d'existence ou de travail – le moyen de se venger savait qu'elles ne feraient aucune distinction entre l'armée tutsie et la population tutsie du pays. Elles n'avaient besoin d'aucun plan. Elles vinrent tout simplement grossir les rangs de la garde présidentielle, alors que le pays n'avait plus de dirigeant, quand le FPR partit à l'attaque le lendemain, à la conquête du pays.

Après l'attentat, on s'est en outre vite rendu compte que, côté hutu, personne n'était préparé à l'événement. Une confusion totale régnait dans le « camp hutu », confusion que le Colonel Bagosora tenta de mettre à profit par un putsch – qui fut un échec immédiat. Le FPR, en revanche, était bien préparé, et passa immédiatement à l'attaque sur tous les fronts, ce qui n'est pas en contradiction avec le fait que, immédiatement après l'attentat, la garde présidentielle, également sans commandement, se mit à assassiner les hommes politiques dont on savait qu'ils étaient favorables à un partage des pouvoirs avec le FRP. Il s'agissait d'assassinats politiques, tels qu'ils étaient devenus monnaie courante au Rwanda depuis quelque temps – et ce des deux côtés.

Il est impossible d'établir avec certitude qui porte la responsabilité de l'attentat du 6 avril 1994, tant qu'une enquête sérieuse sur cet attentat est freinée par les États-Unis, par la Grande-Bretagne, par la Belgique et – curieusement – également par la France (malgré la mort de ses trois membres d'équipage), ainsi que par l'ONU. Les volumineux rapports d'enquête du Sénat belge, de l'Assemblée nationale française, de l'OUA (le « rapport Masire ») et de l'ONU (« Rapport Carlsson ») évitent soigneusement de traiter précisément cette question. Force est donc de s'en tenir encore à des suppositions plus ou moins plausibles, qui sont toutefois étayées par une quantité de témoignages de dissidents du FPR.

Les principaux bailleurs de fonds du gouvernement vainqueur – à savoir les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union européenne – ont totalement renoncé à faire la lumière sur cette affaire. Ils ne doivent donc pas s'étonner qu'on ait de plus en plus tendance à les soupçonner d'avoir été impliqués dans cet attentat. C'est l'attentat qui a déclenché le génocide de la population tutsie restée dans le pays après 1959. Probablement plus d'un demi-million de Tutsis ont été assassinés en l'espace de trois mois et demi seulement. Le général canadien Roméo Dallaire, chef des Casques Bleus de l'ONU était désespéré de ne pas pouvoir aider la population tutsie, vers laquelle allait sa sympathie. Il savait que de nombreuses vies auraient pu être sauvées si ses soldats avaient été équipés correctement et si on lui avait donné les ordres adéquats.

5.1 La mort des Tutsis

L'aspect sans doute le plus tragique du génocide des Tutsis est la conclusion – aujourd'hui incontestée – qu'il aurait pu être évité. Le titre du « Rapport Masire » de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en est en même temps le message : « Le génocide que l'on aurait pu stopper ». La littérature qui étaye cette assertion est accablante.⁵²

Le fait que le génocide des Tutsis aurait pu être évité ne dispense toutefois pas ceux qui ont commis ces crimes. Ce qui s'est passé est impardonnable, même dans le contexte d'une guerre civile.

Le génocide des Tutsis a été encore favorisé par toute une série de circonstances :

- a) Le 12 avril 1994 – alors que le massacre avait déjà atteint une ampleur considérable, au vu et au su du monde extérieur – les Casques Bleus belges reçurent l'ordre de se retirer de l'École Technique Officielle (ETO), sans s'occuper du sort des quelque 2.000 personnes – des Tutsis pour la plupart, mais aussi des hommes politiques hutus menacés, comme le Ministre des Affaires étrangères Ngulinzira – qui s'y étaient placés sous leur protection. Il furent abandonnés à leur assassins qui attendaient devant l'école, criant et proférant des menaces, et n'attendant que ce moment.
- b) Le massacre à la population tutsie a pu dégénérer en massacre quand, le 21 avril 1994, le Conseil de Sécurité de l'ONU décida de retirer au Général de l'ONU Dallaire toute latitude d'intervenir. L'effectif des forces de l'ONU fut alors réduit de 2.500 Casques Bleus à un nombre qui avait plus valeur symbolique : 270 soldats.
- c) Malgré la mise en place, les 8 et 9 avril 1994, d'un gouvernement de transition dirigé par le Président Sindikubwabo et le Premier Ministre Kambanda, le pays resta sans dirigeants jusqu'à la victoire du FPR. Deux jours après sa nomination, le gouvernement prit la fuite, pour arriver finalement, après plusieurs étapes, au milieu de juillet 1994, au Zaïre, pays voisin, comme gouvernement en exil.
- d) Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont empêché la mise en œuvre d'une décision corrigée du Conseil de Sécurité de l'ONU en date du 29 avril 1994, qui prévoyait d'envoyer finalement 5.500 soldats au Rwanda.
- e) Dans l'intérêt d'une victoire militaire, le FPR n'a pas fait le moindre effort pour sauver les Tutsis. Les déclarations effectuées par Deus Kagiraneza devant la Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge sont sans équivoque : il affirme que « *c'est un calcul politicien qui a donné lieu au sacrifice* » des Tutsis.⁵³ Le FPR n'a pas demandé à la communauté internationale d'intervenir ; au contraire : comme il ressort du compte rendu de l'audition devant la Commission d'enquête, il a menacé Willy Claes, le Ministre belge des Affaires étrangères, de combattre les Belges comme des ennemis s'ils ne quittaient pas le pays après l'évacuation de leurs compatriotes au milieu du mois d'avril.⁵⁴

Alison Des Forges (DES FORGES 1999)⁵⁵ s'est soumise au supplice de décrire les massacres inimaginables. C'est un livre d'horreur qui a été ainsi rédigé. Il fallait qu'il soit écrit. Personne ne pourra plus jamais nier le génocide des Tutsis. L'auteur de cet ouvrage, ainsi que l'Institution « Human Rights Watch », qui en a assuré la publication, sont dignes de reconnaissance⁵⁶, même s'il est permis d'exprimer des doutes quant à la thèse principale selon laquelle le génocide aurait été préparé de longue date par le camp hutu. En réalité, les assassins n'étaient pas armés : ils massacraient leurs victimes à coups de machettes et de gourdins.

C'est Kuperman (KUPERMAN 2001: 20) qui a proposé le chiffre actuellement le plus réaliste sur le nombre de victimes tutsies. En comparant la population tutsie vivant dans le pays avant et après le génocide, on peut estimer le bilan à 500.000 morts. Il chiffre le nombre total des victimes à déplorer au Rwanda entre avril 1994 et le printemps 1995 à 1,1 million de personnes, donnant ainsi les premières indications sur des « missing » Hutus (les Hutus disparus).

Les milices hutues, désignées pour la plupart par le nom collectif de *Inter-ahamwe* (« ceux qui combattent ensemble ») n'auraient rien eu à opposer à une intervention armée. Il est absolument inimaginable que l'effectif des Casques Bleus ait été réduit à un reste symbolique de 270 hommes. Barnett décrit que, à New York, on faisait preuve d'une certaine méfiance vis-à-vis du Général Dallaire, le soupçonnant de vouloir éventuellement passer outre les ordres restrictifs qui lui avaient été donnés (BARNETT 2002: 82). Après le 21 avril 1994, on était certain qu'il ne pourrait pas intervenir dans le conflit. Toute intervention, ne serait-ce que pour protéger la population civile menacée, aurait en effet entravé l'avancée du FPR. C'est pourquoi on a pris son parti des massacres, en n'autorisant qu'ils ne soient qualifiés de génocide qu'à partir du moment où l'on a été certain de la victoire du FPR. Le fait que les États-Unis et la Grande-Bretagne aient exigé l'adoption de la résolution du Conseil de Sécurité du 21 avril 1994, alors qu'ils étaient conscients du risque que représentait cette décision pour les Tutsis menacés, a fait l'objet de recherches. Linda Melvern a pu rédiger son livre *Rwanda : A people betrayed* en se basant sur les comptes rendus de réunions confidentielles du Conseil de Sécurité (MELVERN 2000), textes qu'elle avait réussi à se procurer en cachette. Aucun doute n'est plus permis à ce sujet, malgré les réserves émises par Michael Barnett (BARNETT 2002). Les réflexions, pas vraiment concluantes, d'Alan Kuperman (KUPERMAN 2001), sur la question de savoir s'il aurait été possible d'éviter le génocide par des moyens militaires n'y changent rien, elles non plus.

5.2 Pourquoi n'a-t-on pas sauvé les Tutsis ?

Aucune réponse avérée n'a, jusqu'à présent, été donnée à la question de savoir pourquoi les États-Unis et la Grande-Bretagne avaient empêché que les Tutsis soient sauvés. Il est incontestable que le Président Clinton a caché la vérité, quand, en mars 1998, il a affirmé à l'occasion d'une brève visite au Rwanda, qu'il n'avait pas été informé correctement de la situation. Mais qu'est-ce que cela cachait véritablement ? On ne dispose que d'indices, exposés par James Gasana dans son ouvrage déjà évoqué à plusieurs reprises « Du Parti-État à l'État-Garnison ».⁵⁷ Tout comme cet auteur, d'autres⁵⁸ suspectent depuis longtemps l'existence d'un « hidden agenda » (un ordre du jour caché), qui aurait contribué à semer le chaos dans l'Afrique centrale. Selon cette supposition, qui reste à corroborer, les États-Unis et la Grande-Bretagne auraient – en particulier depuis la prise de pouvoir du Président Clinton le 20 janvier 1993 – focalisé leur politique africaine sur la lutte contre le régime islamiste de Khartoum. Mais, après la débâcle en Somalie en octobre 1993, ceci devait toutefois se faire sans l'intervention de soldats américains. C'est pourquoi, à l'époque même où commençait le génocide du Rwanda, une directive présidentielle a été finalisée à la hâte, et signée par Clinton le 5 mai 1994, sous le nom de *Presidential Decision Directive 25*.

Il fallait donc trouver et aider des alliés militaires prêts à engager la lutte contre Khartoum. Yoweri Museveni, Chef de l'État ougandais, qui était directement concerné par les combats dans le sud du Soudan, s'est fait le porte-parole d'une alliance pro-américaine. Lors d'une conférence organisée par le Prayer Breakfast à Kampala en 1992, Museveni réussit – selon l'opinion de Gasana⁵⁹, qui participait à la conférence, à convaincre « ses lobbies protestants occidentaux qu'il est l'homme qu'il leur faut dans ce contexte géostratégique. » (GASANA 2002: 77) Il réclama en contrepartie d'être protégé contre la « vague de démocratisation » amorcée – comme nous l'avons évoqué plus haut – en 1990 par le Ministre des affaires étrangères Baker⁶⁰, en accord avec le Président Mitterrand. Afin d'arrondir la ceinture de gouvernements militaires qui entouraient le Soudan (Érythrée, Éthiopie, Ouganda, SPLA au Soudan du Sud et Zaïre), Museveni conseilla d'aider le FPR à obtenir la victoire. Du fait de la mort imminente de Mobutu, allié de nouveau accepté, il sembla recommandé de mettre également le Zaïre sous le contrôle d'un régime militaire allié après la mort de Mobutu.⁶¹

Dans ce contexte, les réfugiés qui vivaient dans l'est du Zaïre constituaient des « obstacles », dans le sens littéral du terme. Le fait que Laurent Kabila, communiste de la première heure, « choisi » par le Rwanda⁶² pour instaurer une dictature militaire, se soit révélé être un « flop » aux yeux des États-Unis, fait certainement partie des grandes erreurs d'appréciation de la politique africaine de l'ère Clinton. Herman Cohen, l'un des principaux acteurs de la politique africaine pen-

dant le mandat de Bush senior, a renforcé les suppositions selon lesquelles les événements survenus en Afrique centrale entre 1993 et 2000 pourraient être le fait d'une « *main invisible* ». En affirmant, lors d'un interview mené le 16 octobre 2002 en langue française,⁶³ que c'est une « guerre par procuration » qui se déroule en Afrique centrale depuis 1996, il brise un tabou, ce qui aurait dû être fait depuis bien longtemps. Jusqu'alors, le monde anglophone, en particulier, avait toujours trouvé comme modèle d'explication pour tous les problèmes de l'Afrique centrale la détermination des Hutus rwandais à mettre en œuvre leurs plans de génocide. Cohen conseilla de revenir à la politique poursuivie par les prédécesseurs républicains de Clinton/Albright pour stabiliser l'Afrique en recourant à une « ligne souple de démocratisation ».

5.3 Les morts hutus

Les massacres perpétrés en 1994 dans les territoires contrôlés par le FPR (en particulier dans la préfecture de Byumba), parallèlement au génocide des Tutsis, n'ont, jusqu'à présent, pas fait l'objet de recherches scientifiques. Le gouvernement vainqueur n'avait aucun intérêt à dévoiler ce qu'il savait. Et Kuperman confirme que « *tous les rapports des services secrets américains de cette époque sont tenus secrets* » (KUPERMAN 2001: 23). Ses descriptions détaillées des photos satellites appartenant à la Defense Intelligence Agency (DIA) et prises juste après l'attentat sur l'avion présidentiel (p. 32 sq.) laissent supposer qu'il existait également des renseignements sur les territoires occupés par le FPR.

Mais même sans ces preuves, il est impossible de nier les morts hutus⁶⁴, et les historiens de demain devront aussi se pencher sur ce sombre chapitre de l'histoire du Rwanda.

5.4 Les motifs des massacres

Le but des deux massacres était d'éliminer le plus possible l'autre groupe ethnique.⁶⁵ Ces deux massacres sont le résultat de circonstances qui auraient pu être évitées.

Dans le cas du génocide des Tutsis, on aurait pu facilement venir à bout par des moyens militaires de la masse amorphe que constituaient leurs auteurs. Mais une chose est également certaine : le FPR n'a pas demandé l'aide de la communauté internationale, et il n'était pas non plus disposé à accepter ni le cessez-le-feu proposé par le gouvernement de transition, ni les mesures visant à endiguer les massacres. Sans se préoccuper des conséquences que cela pourrait avoir pour lui-même, Deus Kagiraneza, ancien membre du bureau du FPR, a reconnu le 1er mars 2002, alors qu'il était interrogé par le Sénat belge, que les Tutsis avaient été « sacrifiés » au profit de la victoire militaire du FPR.

Les assassinats perpétrés sur le territoire du FPR auraient également pu être évités par une pression massive de la part des États membres du Conseil de sécurité,

et par la menace d'utiliser des moyens militaires substantiels contre le FPR. Les armes du FPR provenaient en effet de l'extérieur. La question de savoir qui les fournissait, et en quelles quantités est, aujourd'hui encore, classée secret d'État.

Une chose est certaine : quelle que soit l'ampleur de la rivalité entre les groupes ethniques, elle n'aurait pas dû déboucher nécessairement sur les génocides. Sans facteurs exogènes, l'effondrement de tous les « garde-fous » de la société rwandaise n'aurait pas été possible. Comme nous l'avons évoqué précédemment, Gasana a décrit en détails que, durant les années 1991 à 1994, il a toujours été possible de maîtriser les situations dangereuses, en particulier avec l'aide de la gendarmerie loyale. La « bête humaine », des deux côtés de la ligne de front, ne s'est trouvée libérée que par plusieurs facteurs : le choix évident du monde anglophone et de la Belgique en faveur d'une victoire militaire du FPR à partir de l'automne 1993, le net recul de la France par rapport au « discours de la Baule », qui visait à protéger les États ayant engagé un processus de démocratisation, et la détermination des États-Unis, après l'expérience somalienne, à ne plus envoyer de soldats américains en Afrique, même pour empêcher un génocide. Les Églises se sont trouvées, elles aussi, entraînées dans le tourbillon.

5.5. Le rôle de l'Église catholique

Pendant quelques années, les efforts entrepris par

- quelques libéraux belges,
 - quelques groupes français affichant encore un parti pris dans la confrontation entre laïcité et Église,
 - quelques groupes pacifistes et groupes protestants évangélistes aux États-Unis et en Grande-Bretagne,
 - mais aussi quelques groupes de catholiques de gauche⁶⁶,
- pour accuser l'Église d'avoir joué un rôle actif dans les exactions, ont masqué la vérité. Le tribut payé par leur sang par des prêtres et membres du personnel de l'Église – et ce de part et d'autre de la ligne de front – parlent plutôt en faveur d'un rôle de victime⁶⁷. Mis à part quelques cas isolés, on ne pourra pas réussir à prouver que l'Église s'est, globalement, rendue coupable de crimes. L'Abbé Vénuste Linguyenzeza a donné le témoignage suivant : « *Tous prêtres du diocèse de Byumba⁶⁸ qui étaient sur place en avril 1994 avaient été exterminés sans en laisser échapper un seul* ». ⁶⁹ James Gasana confirme : « *Au niveau national, la seule Église catholique perd plus de 300 prêtres et religieux dans les massacres.* » (GASANA 2002:304) Gasana signale en outre que, jusqu'à présent, on ignore encore le nombre de victimes appartenant à d'autres confessions.

L'Abbé André Sibomana fait, lui aussi, partie des victimes, et ce à double titre : il a même été inculpé pour sa diatribe publiée dans *Kinyamateka* sur les exactions de l'ère Habyarimana à venir, et n'a été disculpé qu'à partir du moment où le

Pape s'est penché lui-même sur ce dossier, lors de sa visite en septembre 1990.⁷⁰ Pendant la guerre civile, il a critiqué l'État pour toutes ses attaques ethniques. Et c'est justement à lui – il était alors administrateur diocésain de Kabgayi – que le FPR a refusé un traitement médical urgent à l'étranger. Il est mort dans d'horribles souffrances. D'une manière générale, *Kinyamateka* était, depuis 1980, la voix critique du pays. Sous la pression de Nsekaliye, Ministre de l'Éducation de l'époque, l'Abbé Silvio Sindambiwe, son rédacteur en chef, avait dû abandonner sa fonction au milieu des années 80. Le 7 novembre 1989, il perdait la vie dans des circonstances mystérieuses.

Un regard objectif sur l'histoire montre que – malgré les conflits entre Hutus et Tutsis au sein du clergé, tels que les relate Ian Linden (LINDEN 1999) – l'Église catholique assumait au Rwanda un rôle d'intégration, et ce depuis 1962, et a été critiquée à ce titre par des exilés. De nombreux prêtres tutsis, tels que l'intellectuel Alexis Kagamé, sont délibérément restés dans le pays, faisant preuve de loyauté vis-à-vis du nouvel État dirigé par les Hutus. Ceci vaut également pour les évêques, originaires pour la plupart de l'ethnie des Hutus. On évoquera particulièrement à ce propos Jean-Baptiste Gahamanyi, qui, pendant de nombreuses années, a été évêque de Butare.⁷¹ On oublie le plus souvent aujourd'hui que Aloys Bigirimwami, premier évêque africain du pays, sacré en 1952, était Tutsi, et partageait expressément l'engagement social de l'évêque Perraudin, qu'il avait lui-même sacré. Si l'on avait réussi à faire comprendre à la noblesse tutsie le concept d'intégration de ces deux dirigeants de l'Église, l'histoire aurait pris un autre cours. Le groupe qui, au sein du parti RADER, a voulu tenter d'introduire l'intégration au niveau politique, est malheureusement resté une minorité. Le reste de la noblesse rêvait de la reconquête militaire du pouvoir qu'elle avait perdu par voie de référendum.

Depuis l'été 1994, la nation rwandaise est traumatisée dans ses deux composantes. On commence seulement à prendre conscience du fait que les Hutus ne sont pas les seuls à s'être rendus coupables, mais que des fautes se sont accumulées également du côté des vainqueurs des barricades, non seulement en 1994, mais aussi et surtout en 1996/97 lors de l'expulsion des réfugiés hutus, et lors des deux guerres du Congo. Rien n'indique pour l'instant qu'une réconciliation nationale puisse naître d'un double aveu de culpabilité. Un tel aveu pourrait vraisemblablement constituer une base solide pour un nouveau commencement.

6. Le Rwanda de 1994 à 2002

6.1 Le retour des militaires au pouvoir – l'État du FPR après juillet 1994

La victoire du FPR et le soutien apporté à l'expulsion par les militaires de Mobutu, alors à l'article de la mort, afin d'empêcher l'installation au Congo d'un régime démocratique qui n'aurait pas été disposé à combattre le régime fondamentaliste de Khartoum, était une nette violation de la « politique de La Baule » poursuivie par Mitterrand et par James Baker, politicien qui visait la stabilisation par la démocratisation. La guerre avait pour but d'empêcher que, après la mort de Mobutu, ce soit Tshisekedi, Président du parti démocrate UDPS, qui soit élu Président de la République lors d'élections régulières. Tshisekedi était considéré par beaucoup comme étant quelqu'un sur lequel on ne pouvait pas compter dans la lutte contre le Soudan.

Gasana écrit que, jusqu'en 1992, on a pu observer un consensus franco-américain, qui visait à permettre au FPR d'exercer une position forte dans les négociations relatives au partage du pouvoir, sans toutefois lui permettre d'obtenir le pouvoir absolu par conquête militaire (GASANA 2002: 186). Gasana précise que, dès la phase finale des négociations relatives aux accords d'Arusha sur le partage du pouvoir, en été 1993, il était toutefois devenu évident que les enjeux des Américains n'étaient plus les mêmes, et que la France avait fait comprendre sans ambiguïté qu'elle souhaitait se retirer à tout prix du « bourbier rwandais »⁷². C'est ainsi que, après la conclusion des accords d'Arusha, la nouvelle administration américaine et la Grande-Bretagne avaient pu, d'un accord tacite, se mettre d'accord sur un objectif consistant à laisser tomber le régime mal aimé de Habyarimana, car il était soutenu par les partis affichant des tendances favorables au « Hutu-Power »⁷³, et à aider désormais uniquement les ailes de ces partis favorables au FPR.

À la lumière de l'assassinat des deux présidents hutus Habyarimana et Ntaryamira, il semble qu'il faille voir l'attentat du 6 avril 1994 dans cette perspective.⁷⁴ C'est ce que confirme le témoignage d'une quantité de dissidents du FPR. L'attentat était la condition nécessaire à une victoire militaire du FPR.

Dès le 18 juillet 1994, le régime mis en place par Paul Kagamé était reconnu par toutes les puissances occidentales – à l'exception de la France. Le Président Mitterrand considérait qu'il avait été dupé par la marche victorieuse du FPR, contraire aux accords d'Arusha, et par la rupture effective des accords qu'il avait conclus avec le gouvernement de Bush senior. Il se sentait également profond-

dément blessé par le fait que l'opinion publique internationale le considérait comme étant l'un des principaux responsables du génocide, alors qu'il était justement prêt à intervenir pour l'empêcher.⁷⁵

Après la victoire du FPR, le gouvernement allemand qui, jusqu'à l'assassinat de Habyarimana, faisait partie de ses amis les plus fidèles, a rejoint immédiatement le cercle de ceux qui s'investissaient particulièrement dans le soutien de Paul Kagamé.⁷⁶ D'autres groupes de l'opinion publique et des partis politiques allemands accusèrent la France de porter la principale responsabilité du génocide des Tutsis, déclarant que, compte tenu de la détermination des assassins hutus, il était impossible d'intervenir pour protéger les Tutsis menacés. La question – discutée seulement très brièvement par les Verts et le SPD – de savoir si, dans le cas d'un génocide, on pouvait simplement se contenter de détourner le regard, s'est trouvée très vite résolue, ces deux partis considérant à l'époque comme taboue l'éventualité d'une intervention militaire, même dans le cadre d'actions humanitaires. Le poids de la « très grande coalition » qui s'est constituée pour soutenir le régime FPR se reflétait dans l'importance de la délégation (82 personnes !) qui accompagnait Klaus Kinkel, ministre allemand des Affaires étrangères, lors de son voyage au Rwanda en juillet 1995. La question de savoir si l'on aurait pu trouver d'autres solutions que de soutenir une dictature militaire au Rwanda après le génocide, et si l'on pouvait justifier l'expulsion des réfugiés des camps de l'est du Zaïre à la fin de 1996, n'a pratiquement jamais été discutée en Allemagne. Du fait des reproches, largement répandus, selon lesquels l'Église catholique rwandaise portait une part de responsabilité au génocide, l'Église catholique allemande était visiblement insécurisée.

L'une des rares personnalités à mettre en garde, soulignant qu'il fallait rester fidèle aux principes de la démocratie – même en Afrique, et même dans des circonstances difficiles, a été le député chrétien-démocrate Alois Graf von Waldburg-Zeil. Le périodique *Internationales Afrikaforum*, dont il était coéditeur, a accompagné d'un regard critique la voie suivie par les nouveaux dirigeants du pays depuis 1994. En 1998, Waldburg-Zeil écrit par exemple : « *Ce qui est étonnant, c'est un processus qui se déroule – pas en Afrique, mais dans le monde occidental. (...) Quand, au Burundi, le printemps de la démocratisation a été interrompu en automne 1993 par l'assassinat du Président Ndayaye, qui venait d'être élu, quand, en 1994, toutes les négociations entamées au Rwanda débouchèrent sur le chaos d'un génocide barbare, une vague de déception s'est répandue, également en Occident : il faut bien l'admettre, l'Afrique n'est pas faite pour la démocratie. La sécurité est plus importante que la participation (...). Ce qui est toutefois étonnant, c'est que le reproche adressé aux puissances coloniales concerne moins (le principe, appliqué par elles, du « diviser pour mieux régner), que l'idée, répandue par les missionnaires – et ici, c'est surtout contre les Pères Blancs qu'est*

dirigée la colère – selon laquelle tous les Hommes sont égaux devant Dieu. J'ai moi-même entendu d'innombrables fois de la bouche de représentants de la région des Grands Lacs que la forme sécularisée de cette pensée était de revendiquer la démocratie. »⁷⁷

Au début, Kagamé et ses alliés étaient très soucieux d'affirmer que le nouveau régime n'était pas un gouvernement uniquement FPR, et que le pays était encore moins un « État tutsi ». Considérant le chiffre impressionnant d'émigrés politiques des deux groupes ethniques⁷⁸, même le rapport du Département d'État américain publié en 2001 sur les droits de l'Homme ne se sent plus obligé de tergiverser, et appelle les choses par leur nom : « *Composé en majorité de Tutsis, le Front Patriotique Rwandais (FPR), qui a pris le pouvoir après la guerre civile et le génocide de 1994, est la principale force politique, et contrôle le gouvernement d'unité nationale* »⁷⁹ Le nouveau régime est un État FPR, et Paul Kagamé, le chef des armées, qui, au début, n'agissait qu'au deuxième rang, est devenu entre-temps officiellement président du FPR et chef de l'État.

Les partis politiques (à l'exception de l'ancien parti-État MRND) ont été autorisés, mais ont dû s'engager à ne pas déployer d'activités politiques dans la vie publique. L'État et l'armée exercent un contrôle total sur la population. Le calme règne dans le pays, et l'on peut dire que, de ce point de vue, le régime est stable depuis 1994.

6.2 La question des réfugiés et les guerres du Congo de 1996 - 2002

Au début de son mandat, commencé le 17 juillet 1994, le nouveau gouvernement, sous la direction du Premier Ministre Twagiramungu (MDR) et du Ministre de l'Intérieur Seth Sendashonga (FPR) annonça, qu'il souhaitait le retour des réfugiés. Seuls, les principaux responsables du génocide des Tutsis devaient comparaître devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR/ICTR)⁸⁰ créé en 1994 à Arusha, en Tanzanie. Dès le début, la pratique a montré qu'il parlait un autre langage. Une partie du gouvernement a saboté le retour des réfugiés, d'abord secrètement, puis ouvertement. Le tournant a été marqué par la dissolution par la force, en avril 1995, d'un camp de réfugiés situé à Kibeho, dans le centre du pays. Le camp avait été créé quand des milliers de rwandais – des Hutus et des Tutsis – cherchaient refuge dans une zone de protection mise en place par la France dans le cadre de l'opération *Turquoise*. Après la victoire du FRP, les Tutsis quittèrent le camp. Les Hutus, qui étaient restés, furent soupçonnés d'avoir participé au génocide.⁸¹ Alors que Twagiramungu, et surtout Sendashonga se prononçaient en faveur d'une dissolution ordonnée du camp, Kagamé – alors Vice-Président et Ministre de la Défense – ordonna les 21/22 avril 1995, sans avoir consulté le Ministre de l'Intérieur, de dissoudre le camp par la force, ce qui, de

fait, revenait à exposer les réfugiés au massacre.⁸² C'était un signal sans équivoque. Impossible d'imaginer plus grand effet dissuasif sur les réfugiés. La question des réfugiés s'envenimait. Pour Seth Sendashonga, l'« expérience de Kibeho » a été le point de départ de la rupture⁸³ avec Kagamé (l'assassinat de Sendashonga le 16 mai à Nairobi en est vraisemblablement la conséquence.⁸⁴). Il s'était rendu compte que le FPR ne souhaitait pas le retour des réfugiés. Le Premier Ministre Twagiramungu, qui avait souhaité élargir la marge de manœuvre du parti MDR, ainsi que le Ministre de l'Intérieur Sendashonga qui, dans d'innombrables rapports adressés au Ministre de la Défense Kagamé, avait signalé les attaques de l'armée, quittèrent le gouvernement – pas tout à fait de leur plein gré – avec trois autres ministres, avant de quitter le pays peu après.

La dernière tentative visant à trouver une issue à peu près pacifique à la question des réfugiés avait eu lieu précédemment en Allemagne. Bien qu'ayant accepté l'invitation, Paul Kagamé n'est pas venu à la rencontre avec Museveni et Mobutu les 29 et 30 mai 1995 à Bad Kreuznach, réunion lors de laquelle Mobutu avait accepté de chasser les réfugiés par la force vers le Rwanda, ce qui, manifestement, était contraire aux intérêts de Kagamé. Il a dû toutefois annuler l'action le 23 août 1995, sous la pression de l'ONU, quand il a été clair qu'ils n'étaient pas disposés à s'exécuter, et alors qu'il y avait déjà eu de nombreux morts. Dans ce contexte, il est devenu également évident que la propagande, diffusée précédemment, selon laquelle les réfugiés ne revenaient pas parce qu'ils étaient retenus en otages par les milices hutues, n'était pas vraie. S'ils avaient voulu revenir, ils auraient pu facilement profiter de l'action de Mobutu pour « s'enfuir et rentrer chez eux ».

Les premières indications selon lesquelles le FPR voulait dissoudre les camps de réfugiés de l'est du Zaïre, en employant la force et selon ses propres règles, et chasser les réfugiés vers l'ouest, dans la forêt, ont été fournies le 25 août 1995, deux jours après le changement de gouvernement, par un interview de l'ambassadeur du Rwanda à Washington. Il n'excluait pas la possibilité d'une attaque militaire sur les camps de réfugiés.⁸⁵ Un an plus tard, le moment était propice. Durant l'été 1996, on annonçait que, du fait de la progression rapide de son cancer, Mobutu n'avait plus que peu de temps à vivre. Museveni et Kagamé pouvaient alors convaincre Washington que la solution démocratique, avec Tshisekedi comme Président de la République, nuirait à un renversement militaire du régime de Khartoum. La « solution Kabila », déjà évoquée, est alors apparue, comme par magie. Kabila était prêt à tout pour atteindre son objectif : renverser Mobutu et prendre sa place. Il s'est engagé à couvrir la destruction des camps comme faisant partie de la lutte de libération, et à participer plus tard à la bataille contre le Soudan.

Négociée⁸⁶ avec les États-Unis le 16 novembre 1996, l'attaque des camps par la nouvelle alliance AFDL avait été précédée d'une vaste campagne de communication, dont le message principal était le suivant : on ne peut plus « engraisser » les « génocidaires » vivant dans les camps. La guerre, visant à renverser Mobutu et à mettre en place l'Alliance, portée par le Rwanda et l'Ouganda et bénéficiant du soutien logistique des États-Unis, s'est déroulée étonnamment vite. Le 17 mai 1997, Mobutu démissionnait et partait en exil, après que Bill Richardson, ambassadeur des USA auprès des Nations Unies, lui eut remis sa « révocation », début mai, dans son fief de Gbadolité, en pleine forêt vierge, sous forme d'une lettre d'ultimatum du Président Clinton.⁸⁷

Une grande partie des réfugiés a péri dans les forêts du Congo. En accord avec le contenu d'un rapport des Nations Unies⁸⁸, on peut qualifier cet événement de génocide, une seule ethnie en ayant été victime. Ce sont surtout des femmes, des vieillards et des enfants qui trouvèrent la mort, car les restes des groupes armés et les chefs des milices avaient pu plus facilement se mettre en sécurité. Marie-Béatrice Umutesi a donné une description particulièrement poignante du destin de ces réfugiés. (UMUTESI 2000)

Quand, durant l'été 1998, Laurent Kabila a tenté de se soustraire à son obligation de participer à la bataille contre le Soudan, ses alliés rwandais ont essayé, mais en vain, de le renverser. Kabila a chassé les Rwandais du pays. Quand ils ont réagi, par une attaque armée, Kabila a appelé à l'aide ses États amis : l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie. La deuxième guerre du Congo – cette fois contre Kabila – commença le 2 août 1998.

Le Rwanda et l'Ouganda ont pu s'emparer de vastes parties du Congo, par des moyens militaires. En l'occurrence, la guerre a nourri la guerre, par l'exploitation des richesses naturelles de ces territoires⁸⁹. Ce n'est qu'avec l'arrivée de Colin Powell au poste de ministre américain des Affaires étrangères, le 20 janvier 2001, que les choses ont changé, les États-Unis procédant à une nouvelle évaluation de la situation. En octobre 2002, Paul Kagamé a été finalement contraint, « sous forte pression »⁹⁰, de retirer ses troupes du Congo, contre des garanties de sécurité. Une condition importante pour la paix en Afrique centrale est ainsi réalisée. Des violations de grande ampleur des droits de l'Homme avaient été perpétrées également durant la deuxième guerre du Congo.⁹¹

7. La situation des droits de l'Homme au Rwanda à la fin de 2002

7.1 La politique

À la fin de 2002, le Rwanda était une dictature militaire à peine masquée. À lui seul, ce fait n'est pas compatible avec les principes des droits de l'Homme. Mais les choses bougent dans le paysage politique. L'accord signé le 30 juin 2002 à Pretoria entre le Président rwandais Paul Kagamé et le Président congolais Joseph Kabila⁹² a débouché sur le retrait des troupes rwandaises du Congo en octobre 2002. Ceci a modifié considérablement la situation. Au moins officiellement, cela met fin à l'occupation – contraire au droit international – d'une grande partie du pays voisin, à l'ouest.⁹³

La phase d'exception, prolongée unilatéralement par le FPR, pour laquelle 5 années seulement avaient été prévues en 1995, doit prendre fin en 2003, aussi selon la volonté de la communauté internationale.⁹⁴ Il faut toutefois veiller dans ce contexte à ce que certaines situations qui ont été créées pendant la phase d'exception ne se transforment pas en une normalité constitutionnelle. Le projet de constitution présenté par le gouvernement illustre bien ce danger. Il faut se demander ce qui se cache derrière l'ambition du gouvernement FPR d'empêcher une « dictature du plus grand nombre ».⁹⁵ Il ne faut pas que le modèle d'une « démocratie du mouvement » revienne à la mode, modèle sur lequel se basait la constitution d'Habyarimana de 1978, et qui avait débouché sur l'établissement d'une « démocratie militaire ».⁹⁶ Le principe du « un homme, un vote » doit rester la base des décisions démocratiques, tout en respectant la nécessité de prendre en compte des modèles envisageables visant à la protection des minorités. C'est pourquoi il faut rester prudent au sujet des élections présidentielles annoncées pour 2003.

Il faut empêcher que, en raison de l'interdiction d'agir dont continuent d'être frappés les partis démocratiques, le FPR au pouvoir puisse influencer de manière abusive à son profit les préparatifs des élections. Un Président qui arriverait au pouvoir à la suite d'élections douteuses constituerait une entrave au processus nécessaire pour arriver à une unité nationale.

C'est pourquoi il serait bon, pour préparer des élections, d'engager un dialogue national sur terrain neutre, afin d'élaborer un consensus fondamental sur la future structure politique, et de se mettre aussi d'accord sur les modalités des élections. En matière de politique intérieure, le régime FPR a entrepris un certain nombre de tentatives visant à répondre aux attentes des bailleurs de fonds

qui, dans une démarche unique en son genre, accordent au Rwanda des subventions budgétaires. Des élections municipales ont eu lieu. Dans de nombreux cas, la liste des candidats était toutefois manipulée au profit du FPR. Par rapport aux principes d'un État de droit, la procédure électorale est très discutable (quand, d'aventure, il y avait plusieurs candidats, les électeurs devaient se mettre en file derrière leur candidat).

Les bailleurs de fonds étaient aussi très inquiets à propos de la fuite ou de l'arrestation de politiciens hutus qui leur avaient été présentés auparavant comme garants de la politique de réconciliation. Le cas le plus spectaculaire, dans ce contexte, est le destin de Pasteur Bizimungu, maintenu en prison depuis l'été 2002 pour avoir créé un nouveau parti politique qualifié d'illégal. La fuite aux États-Unis en 2000 du Premier Ministre Pierre-Célestin Rwigema (MDR), qui avait succédé en 1995 à Faustin Twagiramungu, a également fait beaucoup de bruit. Le cas de James Gasana, ancien Ministre de l'Agriculture et de la Défense, qui a gagné en Suisse un procès contre le député social-démocrate et professeur d'université Jean Ziegler⁹⁷ et qui a pu publier en 2002 son livre très remarqué (GASANA 2002), a contribué également à juger d'un autre œil bon nombre d'idées reçues.

Les bailleurs de fonds s'inquiétaient également du fait que de plus en plus de politiciens tutsis se détournent de Kagamé. On évoquera ici en particulier le Président de l'ancienne Assemblée nationale de transition, Sebarenzi Kabuye, qui a trouvé asile aux États-Unis. Certains Tutsis dissidents du FPR (p.ex. Déo Mushayidi) partagent la position, défendue le 1^{er} mars 2002 par Deus Kagiraneza devant une Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge, selon laquelle Kagamé aurait tout au moins mis en jeu de manière irréflichte le destin des Tutsis du pays.

S'ajoute à cela le fait qu'une quantité de politiciens relativement jeunes, qui faisaient leurs études à l'étranger au moment du génocide et ne pouvaient donc pas être impliqués dans ce massacre, ont refusé de rentrer au Rwanda tant que le pays ne s'engagerait pas dans une voie démocratique. Il est impossible de faire comprendre aux démocrates hutus que, à la longue, l'argument du génocide ne peut plus servir à justifier le monopole de pouvoir des militaires tutsis. Une opinion à laquelle se rallient de plus en plus de Tutsis vivant à l'étranger, exclus de ce groupe et prêts à une cohabitation politique avec les Hutus.

7.2 La justice

Après être parti s'installer à Bruxelles, Alype Nkundiyaremye, Président du Conseil d'État et Vice-président de la Cour Suprême entre 1997 et 1999, a décrit et dénoncé l'absence de justice qui continue à régner au Rwanda.⁹⁸ Son princi-

pal reproche : c'est une « justice des vainqueurs » qui a été mise en place au Rwanda. Le système repose sur le fait que – contrairement au principe de présomption d'innocence – chaque Hutu – homme ou femme – est considéré systématiquement comme étant suspecté d'avoir participé au génocide. C'est pourquoi, après 1994, tous les Ministres de la Justice appartenant à la population hutue qui se sont efforcés de mettre en place un système juridique indépendant ont été démis de leurs fonctions.⁹⁹

7.2.1 Le tribunal d'Arusha

Un article inquiétant est paru dans le journal *Le Monde* du 3 septembre 2002. André Guichaoua¹⁰⁰ y laisse entendre pour la première fois que toute la procédure sur le Rwanda engagée devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) d'Arusha pourrait être vouée à l'échec. Durant l'été 2002, les autorités FPR, qui avaient déjà voté contre la création du TPIR, réclamant à la place que les coupables soient jugés au Rwanda même, ont, de fait, décidé de ne plus collaborer avec le TPIR. Le gouvernement rwandais se faisait ainsi l'écho de la critique générale vis-à-vis du bilan de ce tribunal très coûteux.¹⁰¹ Ce qui se cachait derrière cette décision, c'était la crainte de Kigali de voir le TPIR recevoir un « deuxième mandat », ce qui signifierait que les crimes commis par les soldats du FPR lors de la conquête du pays depuis 1990 pourraient relever de la juridiction de ce tribunal. Dans un rapport¹⁰² publié en octobre 2002, la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) à Paris a sommé le gouvernement de Kigali de cesser de bloquer le travail du TPRI, demande relayée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il est impossible pour l'instant de dire si le Tribunal d'Arusha va véritablement donner suite aux revendications de la FIDH, et se déclarer également compétent pour les crimes du FPR. Pour l'instant, la supposition que les procès d'Arusha pourraient effectivement être « avortés » – ce que Guichaoua n'exclut pas – reste une hypothèse.

7.2.2 La situation des prisons

Le fait que, depuis 1994, les prisons contiennent en permanence entre 120.000 et 150.000 personnes qui attendent leur inculpation et leur procès met bien en évidence la spécificité de la justice rwandaise. Le Président Kagamé¹⁰³ reconnaît lui-même que, huit ans après, quelque 115.000 personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide des Tutsis se trouvent encore dans les différentes prisons du pays, attendant encore d'être officiellement inculpées. Indépendamment de l'exiguïté inhumaine qui règne dans les prisons et les cachots communaux surpeuplés, ce n'est pas de cette manière qu'un sentiment de justice pourra se développer.

7.2.3 Les tribunaux Gacaca

Le Rwanda voulant à tout prix éviter de libérer les prisonniers sans qu'ils aient été jugés, on a essayé de recourir à une forme traditionnelle de punition, en mettant en place les tribunaux dits « Gacaca ». Dans le cadre de ces tribunaux, des juges non professionnels auront à juger des prisonniers accusés d'actes non passibles de la peine de mort. À la fin de l'année 2002, on ne disposait pas encore d'expériences définitives sur cette forme de juridiction. On a juste entendu dire que ces juges non professionnels avaient parfois du mal à réprimer les « fausses questions ».

7.3 Économie et société

7.3.1 Nouvelles élites

La victoire du FPR en 1994 a provoqué un changement radical de l'élite au sein de l'État, du monde économique et de l'armée. La « nomenklatura » de l'ère d'Habyarimana partit en exil. Quelques représentants survivants de l'alliance de l'opposition constituée en 1991 ont été tolérés pendant quelque temps par l'État FPR, avant d'être presque complètement exclus du pouvoir à partir d'août 1995.

La nouvelle élite dispose de manière quasi monopolistique des ressources économiques du pays. Elle dispose également de la totalité des rentrées de devises en provenance de l'étranger, incluant non seulement le produit des exportations de café et de thé, mais aussi les subventions budgétaires substantielles versées par la Grande-Bretagne et par l'Union européenne. Pendant tout le temps où les troupes rwandaises étaient stationnées au Congo, elles y ont exploité illégalement et « privatisé » les ressources naturelles du sous-sol – comme le relate de manière impressionnante un rapport de l'ONU (Rapport KASSEM 2002), ce qui signifie que le produit de leur vente n'apparaît pas correctement dans le budget de l'État. Les nouvelles élites urbaines, en particulier, qui ont pris la succession des exilés ainsi que des Tutsis assassinés, ont connu de ce fait un semblant de prospérité, dont personne ne sait comment elle pourra être maintenue en temps de paix. Les « vainqueurs de la guerre » se voient confrontés à une population d'une extrême pauvreté. Dans les régions rurales, la misère est plus grande que jamais. Le changement d'élite a été en même temps un changement « ethnique ». Les riches sont presque uniquement des Tutsis « anglophones » rentrés de l'exil (et quelques Hutus tolérés). Les Tutsis rescapés du génocide de 1994 se voient de plus en plus exclus de l'accès aux « marmites à viande », comme le signale notamment le rapport de l'International Crisis Group (ICG 2002). Le « phénomène akazu », que l'on connaissait de l'ère d'Habyarimana se répète, sous d'autres auspices.

La paix ne pourra s'installer au Rwanda que si l'on peut y faire régner un minimum de justice socio-économique. Un problème particulier pose le « remembrement parcellaire » et les expropriations générés par le processus de « villagisation » (Imidugudu).

7.3.2 La politique de l'habitat regroupé (Imidugudu)

Le FPR a repris une idée ancienne visant à remodeler la structure de l'habitat au Rwanda. Traditionnellement, les Rwandais habitaient dans des petites fermes situées au milieu de leurs champs. Jusqu'à la guerre civile, le pays était caractérisé par un habitat dispersé. Un petit nombre seulement d'agglomérations centralisées s'étaient formées. Depuis l'indépendance, Kigali était la seule grande ville à s'être développée. Mais le fait que le Rwanda vit – plus que presque tout autre pays – de la petite agriculture a freiné l'émigration vers les grandes villes. Le système de partition réelle a provoqué un blocage du développement. Vue sous cet angle, toute réflexion visant à modifier la structure de l'habitat et de concentrer dans de « vrais » villages des structures de services modernes, comme des écoles et des centres de soins, n'était pas nécessairement déraisonnable. Mais un changement de structure d'une telle portée ne peut se faire que dans un cadre administratif et politique clairement défini, incluant notamment des tribunaux chargés de régler les litiges.

La décision de savoir s'il convient ou non de poursuivre une telle politique ne peut pas être prise par un pouvoir militaire, qui n'a aucun mandat pour le faire. Ce n'est qu'après la mise en place d'un ordre constitutionnel légitimé par le peuple qu'une telle question peut être mise à l'ordre du jour. Décrites dans un rapport de Human Rights Watch¹⁰⁴, les carences de la démarche adoptée jusqu'alors confirment la nécessité d'une telle prudence. On peut lire dans ce rapport : « *Le 13 décembre 1996, le Cabinet rwandais a adopté une politique nationale de l'habitat stipulant que tous les Rwandais qui habitaient dans des maisons dispersées dans tout le pays devraient à l'avenir vivre dans des 'villages' érigés par l'État, appelés imidugudu (singulier : umudugudu). Cette politique, établie sans consultation ni acte du Parlement, a imposé un changement drastique dans la manière de vivre d'environ 94 % de la population.* »

7.4 L'Église catholique

Après sa victoire militaire en 1994, Paul Kagamé laissa libre cours à son mépris envers l'Église catholique, qu'il tenait pour responsable en particulier de la perte de pouvoir de ses ancêtres.¹⁰⁵ Avant même de prendre le pouvoir, il avait fait assassiner trois évêques et neuf prêtres, le 5 juin 1994 à Kabgayi. Il n'a pas pu défendre longtemps son affirmation selon laquelle il s'agissait en l'occurrence d'une action perpétrée, de leur propre initiative, par des « éléments incontrôlés » de

son armée. Bien que l'Abbé Vénuste Linguyenzeza n'ait autorisé qu'en 1999 la publication de ce qu'il savait¹⁰⁶, les événements survenus au début de juin 1994 étaient déjà connus avant. Mais la conscience de cette action meurtrière a été plutôt refoulée, tant que la thèse de la complicité de l'Église au génocide avait encore cours dans le monde occidental, et alors que l'idée que le FPR s'était rendu responsable de ne pas avoir empêché le génocide des Tutsis faisait progressivement son chemin. L'assassinat de l'archevêque Munzihirwa lors de la prise de Bukavu (est du Congo), perpétré par les troupes rwandaises le 29 octobre 1996, est passé, lui aussi, pratiquement sous silence.¹⁰⁷

Pendant un certain temps, Paul Kagamé et le Président Bizimungu ont poursuivi leur politique anticléricale, qui a atteint son apogée avec l'inculpation, en avril 1999, de M^{gr} Misago de Gikongoro, accusé de complicité dans le génocide. Ayant toutefois réalisé qu'il était allé trop loin, le gouvernement l'a fait libérer le 15 juin 2000, par un non-lieu « pour manque de preuves ». De son côté, l'Église a fait un geste de détente, par la réception de Kagamé par le Pape, le 4 novembre 2000. Depuis, les relations sont plus ou moins considérées comme « fonctionnelles ».

7.5 La liberté de la presse

Alors que, durant ces dernières années, la situation des communautés religieuses s'est stabilisée, la presse s'est vue, en revanche, de plus en plus muselée. Au début du gouvernement du FPR, en 1994, le paysage médiatique a connu un véritable renouveau – comparable à celui des années 1992/1993. Mais, comme le décrit de manière saisissante le rapport de l'International Crisis Group (ICG) de novembre 2002, la liberté d'expression des médias, a, depuis 1998, été soumise en permanence à de nouvelles restrictions. (ICG 2002 : 14 sq.). Dans ce contexte, les deux cas suivants ont une portée politique particulièrement explosive :

- a) Le fondateur du *Tribun du Peuple*, Jean-Pierre Mugabe, est Tutsi. Avant d'être contraint de partir en exil en 1998, il avait émis des opinions critiques sur le comportement des nouveaux détenteurs du pouvoir. Il se sentait relativement sûr de lui, car le Président du Parlement Sebarenzi Kabuye, avant d'être nommé à ce poste, avait appartenu au comité de rédaction de ce journal, et avait travaillé comme journaliste pour Rwanda Libération. La fuite de Mugabe a eu finalement des répercussions également sur Kabuye, qui, lui aussi, quitta le pays en 2000. Les deux hommes sont aujourd'hui installés aux États-Unis, où ils forment le noyau de « l'opposition tutsie » active dans ce pays.
- b) Lorsque Déo Mushayidi, Tutsi lui aussi, a publié dans Imboni un article critique sur les circonstances de la fuite de Sebarenzi Kabuye, il s'est trouvé également dans le collimateur du Président Kagamé. Le journal fut interdit en

février 2000, et un mois plus tard, Déo Mushayidi quitta également le pays, avec deux autres rédacteurs. À Bruxelles et Paris, il s'est associé avec Onana, journaliste originaire du Cameroun, pour écrire un ouvrage très remarqué, évoqué précédemment, sur le génocide (ONANA/MUSHAYIDI 2001). Il est devenu en outre l'un des principaux porte-parole de l'Alliance d'opposition pour la démocratie IGIHANGO.

Le rapport de l'ICG critique la loi sur la presse de 2002, et l'on ne peut qu'être d'accord avec les auteurs quand ils écrivent : « *Au Rwanda comme ailleurs, les médias doivent disposer d'une organisation corporatiste indépendante, composée exclusivement de membres de la profession, et chargée d'assurer le professionnalisme et le respect d'un code éthique par ses membres. Le recours à un arsenal juridique ne doit constituer qu'un recours pénal ultime en cas de violation grave du code éthique. In fine, l'absence d'espace public critique et de contre-pouvoir encourage le développement des discours parallèles, et risque de ruiner les efforts de réconciliation.* » (ICG 2002, p.16)

8. Perspectives

Le 13 novembre 2002 pourrait devenir une date historique : le rapport, présenté à cette date, de l'International Crisis Group (ICG 2002) pourrait se révéler être le début d'une ère nouvelle. Ce groupe, qui bénéficie de l'appui de nombreux gouvernements et institutions occidentaux, a jusqu'alors plutôt soutenu – sans faire preuve d'un grand sens critique – le gouvernement FPR. Or, il remet désormais en question l'actuel monopole du pouvoir du FPR, réclame le respect des droits de l'Homme et exige la fin de la période de transition et une libéralisation politique. Sans le retrait des troupes rwandaises du Congo, prévu dans les accords de Pretoria du 30 juillet 2000 conclus entre le Congo et le Rwanda, ce changement de cap politique n'aurait pas été possible. Il pourrait déboucher sur le début d'une reconstruction démocratique du Rwanda. La communauté internationale semble avoir compris que le monopole du pouvoir par le FPR ne peut que provoquer une radicalisation de l'opposition. C'est pourquoi l'ICG exhorte toutes les parties en présence à renoncer à la lutte armée et à respecter le processus de démocratisation. « *Le gouvernement rwandais doit donner une chance à la société rwandaise d'assumer elle-même ses responsabilités vis-à-vis du génocide et de forger elle-même les fondations de la réconciliation, sans lui en imposer de force les modalités. Il appartient également au gouvernement de tendre la main à l'opposition en exil, en lui offrant de participer à un grand débat national sur l'avenir du pays. (...) La communauté internationale ne peut rester silencieuse et complice de la dérive autoritaire du régime rwandais.* »

Dans une déclaration du 5 décembre 2002, la « Concertation permanente de l'Opposition démocratique Rwandaise » (CPDOR) salue ce rapport et exhorte la communauté internationale à veiller à ce que le Président Kagamé n'impose pas, dans une procédure sommaire et expéditive, le projet de constitution présenté en novembre 2002, et n'organise pas, de manière tout aussi expéditive, des élections présidentielles, ce qui lui offrirait une victoire électorale manipulée.

Il faudrait désormais appliquer au minimum la procédure définie le 17 décembre 2002 à Pretoria pour la République Démocratique du Congo, où il a été convenu, entre les différents groupes s'affrontant dans la guerre civile, d'un gouvernement de transition chargé de préparer des élections générales en l'espace de deux ans. Si ce projet aboutit, cela devrait pouvoir permettre de surmonter la grande crise de l'Afrique centrale, incluant également le Rwanda.

La démocratie, condition indispensable à la réconciliation nationale

Au Rwanda, la démocratie n'a pas besoin d'être « importée ». Après 1990, il est devenu évident que, en Afrique aussi, un « vent démocratique » avait commencé à souffler. Il faut lui donner de nouveau toutes les chances de s'épanouir. La haine « ethnique » s'est développée parallèlement à l'effondrement de ce mouvement démocratique, provoqué, lui aussi, par des facteurs externes. À l'inverse, un cadre démocratique constitue la condition indispensable à la confrontation d'intérêts contraires et à une réconciliation nationale. Elle peut réussir si la communauté internationale s'engage, elle aussi, à défendre ce cadre.

Il faut commencer à encourager les partis et associations démocratiques, et ce pas seulement dans le pays. Cela vaut aussi pour les politiciens qui vivent en exil, qui – il faut toutefois le reconnaître – ont parfois emporté avec eux leurs rivalités et leurs conflits datant de l'époque de l'alliance de l'opposition contre Habyarimana, empêchant ainsi la formation d'une alternative démocratique forte à opposer au pouvoir gouvernemental en place. Les étudiants restés en exil représentent, eux aussi, un potentiel démocratique important. Dans les différents pays d'accueil, toutes les institutions adéquates doivent commencer dès que possible à créer à leur intention un cadre de formation continue, de discussion et de formation de la volonté. Un peu comme au Congo et au Burundi, où, début décembre 2002, des accords ont été conclus entre les principaux groupes impliqués dans la guerre civile et l'armée de la minorité, on devrait pouvoir créer au Rwanda, d'ici deux ans environ, les conditions nécessaires à des élections démocratiques.

9. Remarque finale

Un ordre démocratique ne fera disparaître ni le manque de ressources, ni le problème de la surpopulation, ni le sida, également très répandu au Rwanda. Le Rwanda restera encore longtemps un pays pauvre, de vocation agraire. Comme le souligne Gasana dans les écrits cités, les luttes pour le pouvoir et la répartition des rares ressources sont ici encore plus âprement disputées que dans les pays où le « gâteau national » est plus gros. Un contrôle démocratique peut avoir pour effet de limiter le processus d'appropriation des biens par une petite minorité, de manière à éviter que la cohésion sociale se trouve soumise à des sollicitations qu'elle ne pourrait plus maîtriser.

Le sol fertile du Rwanda doit être judicieusement exploité, et surtout protégé. Étant donné que les terrains cultivables – à l'exception des vallées souvent marécageuses – couvrent presque uniquement des versants de collines, et que, par manque de terres, les exploitations s'étendent de plus en plus sur les versants escarpés, la tâche primordiale pour l'État sera de combattre l'érosion. Le Rwanda est capable de nourrir son abondante population si le sol est exploité de manière durable. Mais il doit être cultivé de manière intensive, moyennant un énorme travail, les possibilités de mécanisation de l'agriculture étant extrêmement limitées. En étudiant l'histoire de l'humanité, on constate que, confrontées à des problèmes semblables, les populations ont opté pour la solution fiable des cultures en terrasses. La technique, utilisée jusqu'à présent, combinant les fossés de protection contre l'érosion, et les terrasses qui se forment naturellement, ne suffit plus pour le Rwanda. Les premières expériences accumulées avant la guerre civile de 1990 avec les petites terrasses de culture intensive étaient très prometteuses, ces terrasses ayant même résisté aux fortes chutes de pluie. Il serait donc bon, de ce point de vue, que la recherche agraire accompagne le pays. Si la communauté internationale veut apporter une contribution durable à l'avenir du pays, l'occasion lui en est abondamment offerte dans ce domaine. Ceci permettrait de s'attaquer à deux problèmes en même temps : fournir du travail aux jeunes, qui représentent une abondante main-d'œuvre disponible et non utilisée, dans le cadre de programmes de type « emplois jeunes », et garantir en même temps l'approvisionnement en nourriture de tout le pays. Les jeunes construiraient les terrasses, avec une famille de paysans, qui aurait ainsi une base solide d'existence. Ce programme est à la fois réalisable et finançable. Le risque de voir l'argent nécessaire – qui devrait être fourni sous forme de subventions – atterrir dans les mauvaises poches peut être évité par les formes adéquates d'organisation.

La culture de la terre une fois assurée, la prochaine génération pourra peut-être trouver du travail dans d'autres secteurs, dans une vaste région qui – dans

un contexte de paix – connaîtrait un essor économique, et qui, d'une manière générale, a été largement nantie par la nature. Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier : de l'Angola jusqu'au Soudan s'étend une ceinture de richesses qui n'attendent qu'une chose : être utilisées, et ne plus être pillées.¹⁰⁸

Le message, propagé en 1900, de la dignité humaine et de l'amour du prochain, a modifié l'histoire du Rwanda. Il serait vain de se demander si l'« arrivée des Blancs » était une bonne chose¹⁰⁹. Le processus est irréversible. Ce qu'il faut maintenant, c'est utiliser ce message comme fondement pour la construction d'un ordre social et national empreint de liberté, reposant sur l'adhésion de la population et respectant les droits de l'Homme, ordre dans lequel la liberté de religion et l'accès à l'éducation et à la formation¹¹⁰ auraient une place solidement établie.

ANNEXE I

BIBLIOGRAPHIE

A) Rapports

- BELGIQUE 1998. Sénat. *Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda. Rapport fait au nom de la Commission d'Enquête par MM Mahoux et Verhofstadt*. Bruxelles. env. 600 p.
- FIDH 2002. *Entre illusions et désillusions: Les victimes devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda* (TPIR). PARIS: FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME. Rapport n° 343 ; 27 p.
- FRANCE 1998. Assemblée Nationale. *Rapport d'Information. Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Paris: Mission d'Information sur le Rwanda. ASSEMBLEE NATIONALE, Paris. 433 p.
- HRW 2001. *Uprooting the Rural Poor in Rwanda*. Human Rights Watch. New York/Washington/Londres/Bruxelles
- ICG 2002. *Fin de Transition au Rwanda*. Nairobi/Bruxelles : International Crisis Group. ICG Rapport Afrique n° 53 ; 49 p.
- JOINT EVALUATION. 1996. (voir détails sous le nom de l'éditeur David Millwood à la rubrique Livres et essais)
- NKUNDIYAREMYE, Alype. 1999. *Note sur la Situation socio-politique du Rwanda actuel*. Bruxelles. 45 p.
- OAU 2000. *Rwanda : the preventable genocide. Report by the International Panel of Eminent Personalities to Investigate the 1994 Genocide in Rwanda and the Surrounding Events*. Presented by Sir Ketumile MASIRE, Addis Ababa: Organization of African Unity/IPEP. (Cf. aussi Rapport MASIRE à la rubrique Livres)
- SOS Rwanda-Burundi, 2001. *Y aura-t-il une fin au drame rwandais?* (avec 14 autres ONG). Buzet, 74 p.
- UNO 1999. REPORT OF THE INDEPENDENT INQUIRY INTO THE ACTIONS OF THE UNITED NATIONS DURING THE 1994 GENOCIDE IN RWANDA, presented by Ingvar CARLSSON. New York.
- UNO 2002. Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo, présenté par Mahmoud Kassem. New York: UNO. (appelé également Rapport KASSEM)
- U.S. Department of State 2002. Rwanda. Country Reports on Human Rights Practices - 2001. Released by the Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor March 4, 2002. Washington, D.C.

B) Livres et essais

- ADELMAN, Howard und Astri SUHRKE (Hrsg.). 1999. *The Path of a Genocide. The Rwanda Crisis from Uganda to Zaire*. New Brunswick/London: Transaction Publishers. ISBN 1-56000-382-0; 414 S.
- BARNETT, Michael N. 2002. *Eyewitness to a genocide: the United Nations and Rwanda*. Ithaca and London: Cornell University Press. ISBN 0-8014-3883-7; xiii, 215 S.
- BINDSEIL, Reinhart. 1988. *Ruanda und Deutschland seit den Tagen Richard Kandts (deutsch und französisch)*. Berlin: Reimer-Verlag. ISBN 3-496-00983-7; 265 S.
- BOUTROS-GHALI, Boutros. 2000. *Hinter den Kulissen der Weltpolitik. Die Uno – wird eine Hoffnung verspielt? Bilanz meiner Amtszeit als Generalsekretär der Vereinten Nationen*. Hamburg: Discorsi-Verlag. ISBN 3-9807330-0-9; 416 S. (engl. Original 1999, Unvanquished, ISBN 0-37550050-2)
- BURKHALTER, Holly J. 1994. The Question of Genocide. The Clinton Administration and Rwanda. WOLRD POLICY JOURNAL XI (4/1994). S. 44-54.
- COHEN, Herman. 2002. *Analyse de la situation en République Démocratique du Congo (Interview)* [Internet]. www.congopolis.com (16.10.2002)
- DES FORGES, Alison. 2002. *Kein Zeuge darf überleben. Der Genozid in Ruanda*. Hamburg: Hamburger Institut für Sozialforschung. 3-930908-80-8; 947 S. (Originalausgaben 1999, engl.: „Leave None to Tell the Story“. Genocide in Rwanda. ISBN 1-56432-171-1; franz. Aucun témoin ne doit survivre : le génocide au Rwanda. ISBN 286537937X)

- ELIE, Julien. 2001. *Celui qui savait. Une Rwandaise recherche les assassins de son mari et réclame la justice.*, Un film de J. ELIE avec la collaboration de Carlos FERRAND Distribution: Bandes à part. Montréal.
- GASANA, James Kwizera. 2002. *RWANDA: DU PARTI-ETAT A L'ETAT-GARNISON*. Préface de Ramon AROZ-ARENA. Paris: L'Harmattan. ISBN 2-7475-1317-3; 348 S.
- GASANA, JAMES K. 2002 a. Remember Rwanda? World Watch 2002 (September/October 2002). S. 24-33.
- GASANA, JAMES K. 2002 b. *Natural Resource Scarcity and violence in Rwanda*. (Paper prepared for IUCN/Commission on Environmental, Economic and Social Policy CEESP). Bern: INTER-COOPERATION.
- GOUREVITCH, Philip. 2000. *Wir möchten Ihnen mitteilen, dass wir morgen mit unseren Familien umgebracht werden*. Berichte aus Ruanda. Berlin: Berlin-Verlag. ISBN 3-8270-0351-2; 427 S. (engl. Originalausgabe: ISBN 0-374-28697-3).
- GUICHAROUA, André, ed. 1995. *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda 1993-1994*. Paris/Lille: Ed. Karthala/ Université de Lille. ISBN 2-86537-544-4; 790 S.
- GUICHAROUA, André. 2002. Tribunal pour le Rwanda: De la crise à l'échec. *DIALOGUE* (229/Juillet-août 2002): S.3-10.
- HARROY, Jean-Paul. 1984 (Reprint 1989). *Rwanda. Souvenirs d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance*. Bruxelles: Hayez. ISBN 2-87126-007-9; 512 S.
- HARROY, Jean-Paul. 1987. *Burundi. 1955-1962. Souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue*. Bruxelles: Hayez. ISBN 2-87126-005-2; 646 S.
- HOEBEN, Henry C. 2001. *Human Rights in the DR Congo: 1997 until de present day. The Predicament of the Churches*. Aachen: Missio. ISSN 1618-6222; 36 S.
- HONKE, Gudrun mit Gamaliel MBONIMANA, Emmanuel NTEZIMANA und Silvia SERVAES. 1990. *Als die Weißen kamen. Ruanda und die Deutschen 1885-1919*. Wuppertal: Peter Hammer Verlag. ISBN 3-87294-436-3; 164 S.
- KALIBWAMI, Justin. 1991. *Le catholicisme et la société rwandaise 1900-1962*. Paris/Dakar: Présence Africaine. ISBN 2-7087-0551-2; 597 S.
- KASSEM-Report, UNO. 2002. *Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo*, présenté par Mahmoud Kassem. New York: UNO. (s.a. UNO 2002 bei Berichte)
- KLOS, Stefani. 1996. *Der Beitrag von Mission und Kirche zur ländlichen Entwicklung in Rwanda*. Münster: LIT-Verlag. ISBN 3-89473-719-0; 404 S. und 104 S. Dokumentation
- KUPERMAN, Alan J. 2001. *The Limits of Humanitarian Intervention. Genocide in Rwanda*. Washington, D.C.: The Brookings Institution Press. ISBN 0-8157-0085-7; 162 S.
- LEMARCHAND, René. 1970. *Rwanda and Burundi*. London: Pall Mall Press. ISBN 0269993274; xiv, 562 S.
- LEMARCHAND, René. 1996. *Burundi. Ethnic conflict and genocide*. Washington D.C./Cambridge/New York: Woodrow Wilson Center Press/Cambridge University Press. ISBN 0-5215-6623-1; xxxvii, 206 S.
- LEMARCHAND, René. 2002 b. Le génocide de 1972 au Burundi: Les silences de l'Histoire. *DIALOGUE* (N° 228 Mai-Juin 2002):3-24.
- LINDEN, Ian. 1999. *Christianisme et pouvoirs au Rwanda, 1900-1990*. Avec Jane Linden. Paris: Karthala. ISBN 2-8653-7918-3; 438 S. (Es handelt sich um eine ergänzte Übersetzung von: LINDEN, Ian. 1977. Church and revolution in Rwanda. With Jane Linden. Manchester/New York: Manchester University Press/New York Africana Pub. Co. ISBN 0-841-90305-0; xvi, 304 S.)
- LINGUYENZEZA, Abbé Vénuste. 1999. 5 juin 1994. Trois évêques assassinés. *DIALOGUE* (N° 213 Nov./Déc. 1999):79-88.
- LIZINDE, Major Théoneste-Magabushaka. 1979. *La Découverte de Kalinga ou la Fin d'un Mythe. Contribution à l'histoire du Rwanda*. Kigali/Rwanda: Imprimerie Soméca. 289 S.
- LOGIEST, Guy. 1988. *Mission au Rwanda. Un Blanc dans la bagarre Tutsi-Hutu*. Bruxelles: Didier Hatier. ISBN 2-87088-631-4; 227 S.
- MASIRE, Ketumile (Hrsg.). 2000. *Rwanda : the preventable genocide. Report by the International Panel of Eminent Personalities to Investigate the 1994 Genocide in Rwanda and the Surrounding Events*. Addis Ababa: Organization of African Unity/IPEP. xxii, 318 S. (s.a. OAU 2000 bei Berichte)

- MELVERN, Linda. 2000. *A people betrayed. The role of the West in Rwanda's genocide*. London New York: Zed Books (Distributed in the USA exclusively by St. Martin's Press). ISBN 1-8564-9831-X; 272 S.
- MILLWOOD, David (Hrsg.).1996. *Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda. The International Response to Conflict and Genocide: Lessons from the Rwanda Experience*. Copenhagen: Steering Committee of the Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda. ISBN 87-7265-335-1 (5 Hefte)
- MOLT, Peter. 1994. Zerfall von Staat und Gesellschaft in Ruanda. *Auslandsinformationen der Konrad-Adenauer-Stiftung* (5/1994):3-38.
- MUREGO, Donat. 1975. *La Révolution rwandaise 1959-1962*. Essai d'interprétation. Louvain: Université Catholique Libre (UCL). 1019 S.
- NAHIMANA, Ferdinand. 1993. *Le Rwanda. Emergence d'un Etat*. Paris: L'Harmattan. ISBN 2-7384-1716-7; 346 S.
- N'GBANDA, Honoré Nzambo Ko Atumba. 1998. *Ainsi sonne le glas! Les derniers jours du Maréchal Mobutu*. Paris: Editions Gideppe. ISBN 2-9512-0002-1; 448 S.
- NEWBURY, Catharine. 1988. *The Cohesion of Oppression*. New York: Columbia University Press. ISBN 0-2310-6256-7; 322 S.
- OMAR, Rakiya (Hrsg'in.). 1994. *Rwanda. Death, Despair and Defiance*. London: African Rights. ISBN 1-8994-7700-4; 742 S.
- ONANA, Charles avec la collaboration de Déogratias MUSHAYIDI. 2001. *Les Secrets du Génocide Rwandais. Enquêtes sur les mystères d'un président*. Paris: Editions MINSI. ISBN 2-9111-5003-1; 189 S.
- PATERNOSTRE DE LA MAIRIEU, Baudouin. 1972. *Le Rwanda. Son effort de développement. Antécédents historiques et conquêtes de la révolution rwandaise*. Bruxelles/Kigali,: A. De Boeck/Editions rwandaïses. 413 S.
- PATERNOSTRE DE LA MAIRIEU, Baudouin. 1994. *Toute ma vie pour vous, mes frères! Vie de Grégoire Kayibanda, premier Président élu du Rwanda*. Préface de Léo Tindemans. Paris: P. Téqui. ISBN 2-7403-0223-1; 242 S.
- POWER, Samantha. 2001. Bystanders to genocide. Why the United States Let the Rwandan Tragedy Happen. *Atlantic Monthly* 288 (2/2001 (September) S. 84-108.
- POWER, Samantha. 2002. „A Problem from Hell". *America and the Age of Genocide*. New York: Basic Books (Perseus Books Group). ISBN 0-4650-6150-8; 611 S.
- PRUNIER, Gérard. 1995 (1997 revised Edition). *The Rwanda Crisis, 1959-1994*. History of a Genocide. London: Hurst and Co. ISBN 1-85065-247-3; 389 S. (Zuerst in Kampala ohne ISBN 1995 erschienen)
- REYNTJENS, Filip. 1994. *L'Afrique des grands lacs en crise. Rwanda-Burundi 1988-1994*. PARIS: Editions Karthala. ISBN 2-86537-508-0; 326 S.
- REYNTJENS, Filip. 1995. *Rwanda: trois jours qui ont fait basculer l'histoire*. Paris: L'Harmattan. ISBN 2-7384-3704-4; 150 S.
- SCHOLL-LATOUR, Peter. 2001. *Afrikanische Totenklage. Der Ausverkauf des Schwarzen Kontinents*. München: C. Bertelsmann-Verlag. ISBN 3-5700-0544-5; 474 S.
- SCHÜRINGS, Hildegard. 1992. *Rwandische Zivilisation und christlich-koloniale Herrschaft*. Frankfurt/Main: Verlag für Interkulturelle Kommunikation. ISBN 3-88939-410-8; 458 S.
- STRIZEK, Helmut. 1996. *Ruanda und Burundi : Von der Unabhängigkeit zum Staatszerfall : Studie über eine gescheiterte Demokratie im afrikanischen Zwischenseengebiet*. Köln/München: Weltforum-Verlag. ISBN 3-8039-0451-X; 471 S.
- STRIZEK, Helmut. 1998. *Kongo/Zaire, Ruanda, Burundi: Stabilität durch erneute Militärherrschaft?: Studie zur „neuen Ordnung" in Zentralafrika*. München/Köln/London: Weltforum Verlag. ISBN 3-8039-0479-X; xiv, 245 S.
- UMUTESI, Marie-Béatrice. 2000. *Fuir ou mourir au Zaïre. Le vécu d'une Réfugiée Rwandaise*. Préface de Catharine Newbury. Paris/Montréal: L'Harmattan. ISBN 2-7384-8353-4; 311 S.
- VANSINA, Jan. 2001. *Le Rwanda ancien : le royaume nyiginya*. Paris: Karthala. ISBN 2845861451; 289 S.
- VERSCHAVE, François-Xavier. 1994. *Complicité de Génocide? La politique de la France au Rwanda*. Paris: Éditions la Découverte. ISBN 2-7071-2399-4; 176 S.

ANNEXE II

Liste des abréviations et des principaux termes

AFDL	ALLIANCE DES FORCES DÉMOCRATIQUES POUR LA LIBÉRATION DU CONGO	Alliance fondée par le Rwanda et l'Ouganda dans la province de Kivu, dont le but était la conquête du Zaïre sous la direction de Laurent Kabila.(cf. Banyamulenge)
AKAZU	« petite maison »	Désignation du cercle regroupant les proches du pouvoir, autour de l'épouse du Président, Agathe Kanziga-Habyarimana.
BANYAMULENGE	À l'origine, désignation des Tutsis qui vivaient dans la province de Kivu, sur la montagne Mulenge.	En 1996, partie de la révolte tutsie à Kivu, qui, avec Laurent Kabila, a débouché sur la fondation de l'AFDL.
CDR	COALITION POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE	« Parti hutu » extrémiste rwandais, fondé le 23.3.1992
CND	Conseil National de Développement	Organe législatif fondé au Rwanda en 1982
CPODR	Concertation Permanente de l'Opposition Démocratique Rwandaise	Alliance d'opposition rwandaise en exil
ETO	Ecole Technique Officielle (Kigali)	
FIDH	FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME	Organisation internationale des droits de l'Homme, dont le siège principal est à Paris
FPR	FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS (angl. cf. RPF)	Organisation de Rwandais exilés, fondée en Ouganda en 1987
GACACA	trad. : prairie / espace vert	Tribunal traditionnel de juges non-professionnels
HRW	HUMAN RIGHTS WATCH	Organisation internationale des droits de l'Homme, siège à New York
HUTU-POWER	Cette désignation tire son origine dans le cri de guerre « Power » (puissance) des soldats FPR qui voulaient reconquérir le pouvoir au Rwanda. Ce sont surtout les milices hutues qui opposaient à ce cri celui de « Hutu-Power ».	On désigne par partis « Power » les ailes des partis rwandais qui, après février 1993, opposent une attitude critique au partage du pouvoir avec le FPR.
ICG	International Crisis Group	« L'International Crisis Group (ICG) est une organisation multinationale indépendante et sans but lucratif de plus de 90 employés répartis sur cinq continents. Ceux-ci produisent des analyses faites sur le terrain et un plaidoyer de haut niveau dans le but de prévenir et de résoudre des conflits. » (Internet)

ICTR	INTERNATIONAL CRIMINAL TRIBUNAL FOR RWANDA (franç. cf. TPIR)	Tribunal Pénal International pour le Rwanda (siégeant à Arusha)
IGIHANGO	Alliance pour la Démocratie et la Réconciliation Nationale(ADRN)-IGIHANGO	Parti d'opposition rwandais fondé le 27.3.2002 à Bad Honnef, regroupant différentes ethnies. Porteparole : Déogratias Musahayidi
INTERAHAMWE	Nom des milices hutues rendues principalement responsables du génocide des Tutsis en 1994.	
KANGUKA	Revue créée en 1989 au Rwanda	Proche du FPR
KANGURA	Revue créée en 1992 au Rwanda	« Réponse » hutue à KANGUKA. (le rédacteur en chef était Hassan Ngeze, inculpé à Arusha.)
KINYAMATEKA	Titre d'une revue publiée par l'Église catholique au Rwanda depuis 1933, en langue rwandaise	
MDR	MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE RWANDAIS	AIS Parti d'opposition rwandais fondé en 1991 (reprise du nom du parti, interdit en 1973, du fondateur de l'État Kayibanda)
MINUAR	sigle français pour UNAMIR	
MRND	MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT	Parti national fondé en 1975 par Habyarimana, rebaptisé en 1992
MRNDD	MOUVEMENT RÉPUBLICAIN NATIONAL POUR LA DÉMOCRATIE ET LE DÉVELOPPEMENT	Parti rwandais né en 1991 du MRND.
NRO/NGO	NICHT-REGIERUNGS-ORGANISATION / NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATION / ORGANISATION NON-GOUVERNEMENTALE	
OAU	ORGANIZATION FOR AFRICAN UNITY	L'Organisation pour l'Unité africaine a été entretemps rebaptisée en « Union Africaine ».
PDC	PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN	rwandais démocrate-chrétien fondé en 1991
PL	PARTI LIBÉRAL	Parti rwandais libéral fondé en 1991
PSD	PARTI SOCIAL-DÉMOCRATE	Parti social-démocrate rwandais fondé en 1991
RADER	RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE RWANDAIS	Parti (majoritairement) tutsi fondé à la fin de l'époque coloniale, et prêt à des concessions ethniques
Radio MUHABURA	Émetteur du FPR fondé en 1992	Cf. explications à RTLM
RCD	RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DÉMOCRATIE (Province de Kivu)	Mouvement fondé en 1998 par le Rwanda dans la province congolaise de Kivu

RDC	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Nom de l'État du Congo avant et après Mobutu
RPF	RWANDAN PATRIOTIC FRONT (en franç. cf. FPR)	Voir à FPR
RTLM	Radio-Télévision Libre des Mille Collines	« Radio hutue » fondée en juillet 1993 en réponse à l'émetteur FPR Radio MUHABURA. L'un de ses financiers, Félicien Kabuga, est recherché par le tribunal d'Arusha.
TPIR	TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA (angl. cf. ICTR)	Voir ICTR
UNAMIR	UNITED NATIONS ASSISTANCE MISSION FOR RWANDA	Troupes de l'ONU chargées de surveiller l'application des Accords d'Arusha du 4.8.1993
UNAR	UNION NATIONALE RWANDAISE	Parti de la noblesse rwandaise fondé en 1958 (en exil après 1960)
UN	UNITED NATIONS	Nations Unies

Annexe III

Extrait d'un entretien avec Mgr Perraudin, tenu en Suisse le 8 avril 1995, sur les circonstances de son mandement de carême du 11 février 1959.

« Cette lettre, était pour moi une exigence pastorale. Ce n'était en aucun cas une intervention politique, même si, à l'arrière-plan, certains y ont vu l'esprit démocratique de la Suisse. A mes yeux il s'agissait d'une démarche pastorale provoquée par une situation malsaine dont j'avais pris conscience au Grand Séminaire déjà durant les cinq années que j'y séjournais. Je m'entretenais souvent avec les séminaristes des problèmes du pays; fus très intéressé aussi par les cours sur la situation sociale du Rwanda, donnés par un de nos professeurs. Je me suis mis moi-même à étudier de plus près cette question. J'ai constaté en fin de compte que dans le pays les gens de l'ethnie hutu étaient méprisés: ils étaient considérés comme des hommes de seconde zone par les autres qui se disaient faits pour commander. (...) C'est cette situation qui m'a poussé, après mûre réflexion, à écrire ma lettre pastorale du 11 février 1959, dont le thème était la 'charité', y compris la charité sociale. Je demandais des réformes, car je considérais que la situation telle qu'elle se présentait à ce moment- là n'était pas digne de l'homme, encore moins du chrétien. Voilà quelle fut mon unique intention. Peut-être que malgré moi on lui a attribué une interprétation politique;

en réalité, je tiens à le répéter ma lettre avait un but strictement pastoral: faire aboutir le Rwanda à une réforme des institutions plus conformes à la dignité humaine.

Un exemple: A ce moment-là, non seulement par ce que je voyais autour de moi, mais au Séminaire même je me suis rendu compte que presque tous les séminaristes étaient de l'ethnie tutsi. Comment se faisait-il que dans un pays où il y avait une masse de gens d'une autre ethnie, on fût réduit au dernier moment à n'avoir que des tutsi, ou presque, au Grand Séminaire? C'est que le recrutement pour le séminaire se faisait alors concrètement dans ce qu'on appelait les 'septièmes préparatoires'. Ces 'septièmes préparatoires' constituaient une sorte de sélection d'élèves à la fin du primaire. Cette sélection - par un jeu subtil mais constant - faisait en sorte qu'il n'y avait presque plus que des élèves tutsi dans les "septièmes", où se recrutaient les séminaristes. Par ce fait même on aboutissait à des prêtres tutsi. C'est la raison pour laquelle à un moment donné, la grande majorité des prêtres étaient tutsi dans un pays à très forte majorité hutu. J'ai trouvé cette situation absolument anormale. C'est un exemple, mais le même phénomène se produisait pour les autres professions libérales. En résumé on se trouvait plongé dans un système de privilège basé sur l'ethnie. »¹¹¹

Notes

- 1 Ces informations reposent sur : le website du gouvernement rwandais; www.erdkunde-online.de (le Rwanda); www.cia.gov (The World Factbook 2002); www.africa.com; Der Fischer Weltalmanach 2003
- 2 L'évêque M^{gr} Hirth (1854-1931) était un Alsacien francophone possédant de bonnes connaissances de l'allemand ; il remplissait ainsi les conditions requises pour entretenir une étroite coopération avec l'administration coloniale allemande, qui, à la suite de la participation du *Centre* au gouvernement allemand, ne s'opposa pas aux intentions missionnaires d'un ordre catholique. La caractéristique française de l'ordre des *Pères Blancs* lui a permis après la Première Guerre mondiale – à la différence des missionnaires allemands pour la plupart protestants – de poursuivre sans rupture la coopération au Rwanda-Urundi, territoire placé sous mandat belge par la Société des Nations.
- 3 M^{gr} Hirth, les pères Brard et Barthélemy ainsi que le frère Anselme arrivèrent avec une caravane escortée par deux askaris (policiers) de l'administration allemande et composée de 150 porteurs, douze aides bagandas et des gardes armés sukuma. L'histoire de la mission catholique est présentée de façon particulièrement approfondie dans LINDEN 1999, resp. LINDEN 1977.
- 4 De fait, la Belgique administrait le pays depuis la défaite des troupes coloniales allemandes, en 1917, mais ce n'est qu'en 1925 qu'elle s'en vit confier officiellement le protectorat par la SDN.
- 5 L'historien britannique Arnold Toynbee (1889-1975) décrit l'histoire comme une succession de « challenges and responses », qui ne se comprend pas comme des relations logiques de cause à effet. L'histoire du Rwanda depuis 1990 peut se décrire selon cette approche, étant précisé que les catastrophes survenues n'étaient aucunement inévitables.
- 6 Le processus s'est déroulé de façon similaire dans les deux autres territoires coloniaux belges, le Congo et le Burundi, même s'il n'y est pas allé aussi loin.
- 7 Ce mot signifie à peu près : Organe législatif, et a ensuite revêtu la signification de journal officiel. Cf. KALIBWAMI 1991, p. 369.
- 8 La notion d'*évolué* utilisée pour qualifier une élite autochtone dont la supériorité s'appuyait sur une éducation scolaire – reçue principalement dans les *Petits séminaires* (écoles secondaires religieuses) – était surtout utilisée dans les colonies belges. Au Rwanda, en revanche, on considérait les *Hutus évolués* comme représentant une « contre-élite » à l'élite traditionnelle au pouvoir. Ils se trouvaient aussi dans une certaine contradiction avec le clergé hutu, qui, pendant des années, étaient les seuls à avoir le privilège, après leur scolarité aux *Petits séminaires*, de poursuivre leurs études aux *Grands séminaires*, sanctionnées par un diplôme universitaire. Ce n'est qu'à la fin des années 50 que les Hutus eurent, eux aussi, accès en grands nombres aux Grands séminaires.
- 9 Cité d'après PATERNOSTRE DE LA MAIRIEU 1972, p. 208 (une partie de la citation se trouve aussi dans PATERNOSTRE DE LA MAIRIEU 1994, p. 122) et MUREGO 1975, p. 853. Le document est aussi évoqué dans toutes les autres descriptions historiques, notamment chez HARROY, Reprint 1989, p. 239.
- 10 Jusqu'à présent, les événements survenus dans ces régions n'ont pu faire l'objet que d'une amorce d'éclaircissement, et ce en raison de la résistance opposée par le gouvernement FPR. On sait néanmoins par exemple que tous les prêtres appartenant à l'ethnie hutu ont été assassinés.
- 11 Cf. Emmanuel Ntezimana, Ruanda am Ende des 19. Jahrhunderts, in: HONKE et al. 1990, p. 80.
- 12 Mwami Mibambwe, qui a succédé directement à Kigeri, a été assassiné dès 1897. (Cf. plus loin dans le texte les explications sur le coup d'Etat de Rucunshu.)
- 13 Dans le livre de Kandt, publié en 1904 et devenu un véritable « Best-Seller » « Caput Nili. Eine empfindsame Reise zu den Quellen des Nils », on trouve ce passage, qui décrit la situation pré-coloniale : « Les Bahutus se comportent de manière très étrange : sérieux et réservés, ne répondant pas directement à nos questions quand ils sont en présence de leurs seigneurs ; mais dès que les Watussi ont tourné le dos à notre camp, et que nous sommes seuls avec eux, ils racontent sans se faire prier presque tout ce que nous voulons savoir, et beaucoup de choses que je ne veux pas savoir, car je ne peux de toutes façons pas remédier aux nombreuses situations déplorablement dont ils se plaignent, à l'absence de droit, à leur oppression. À plusieurs reprises, je les ai incités à prendre leur situation en mains, en me moquant légèrement d'eux, car bien qu'étant supérieurs des centaines de fois en nombre aux Watussi, ils se laissent opprimer par eux, et ne savent rien faire d'autre que geindre et se plaindre comme des vieilles femmes. » Cité d'après la 5e édition de 1921, p. 239 (on retrouve cette citation également dans BINDSEIL 1988, p. 67).
- 14 Jan Vansina, le Nestor des historiens « blancs » situe sa véritable période de règne de 1867 à 1895. Cf. VANSINA 2001, p. 209 sq.
- 15 Ils sont parfois désignés comme *mwami*, ou alors *hinza*. L'historien rwandais Ferdinand Nahimana, qui s'est particulièrement penché sur l'importance des royaumes hutus du nord du pays, affirme qu'ils n'ont vraiment commencé à faire partie du Rwanda que sous l'influence des puissances coloniales. (Cf. NAHIMANA 1993.) Cette thèse lui a été reprochée pendant le procès d'Arusha comme étant de « l'ethnisme hutu », qui a fait de lui l'un des pères spirituels du génocide des Tutsis. Une lecture objective de cet ouvrage, accepté à Paris comme thèse de doctorat, n'autorise pas une telle interprétation.
- 16 En 1925, la Belgique s'est vu confier officiellement par la Société des Nations le mandat d'administrer les anciennes colonies allemandes : le Rwanda et l'Urundi. Depuis cette date, le Rwanda et ce qui devait devenir plus tard le Burundi n'étaient plus des territoires coloniaux, selon le droit international. Jusqu'en 1945, cela n'avait, de fait, aucune importance. Ce statut a commencé à prendre une signification quand ce mandat a été transformé par les Nations Unies en une tutelle comportant une perspective de déboucher sur l'indépendance, et assortie des missions de contrôle correspondantes des Nations Unies.
- 17 Cette théorie, déjà élaborée pendant les luttes pour le pouvoir après l'indépendance, a continué à être défendue avec beaucoup de succès par la coopération – désignée sous le terme d'« école d'historiens franco-burundais » – entre l'historien français Jean-Pierre Chrétien et le Burundais Émile Mworoha.
- 18 En périodes de crise, les rois jouaient aussi la « carte protestante ». C'est ainsi que, en 1926, Musinga a fait venir des pasteurs protestants à sa cour (LINDEN 1999, p. 228), amorçant ainsi de fait son propre renversement. Le roi Mutara, lui aussi, s'est mis l'Église à dos en 1957 quand, avec l'appui de son ami protestant le Dr Church, il a soutenu la revendication d'un évêque protestant originaire d'Ouganda. (LINDEN 1999, p. 338)

- 19 Cf. l'extrait, joint en annexe, d'un entretien qu'a eu l'auteur avec M^{re} Perraudin, le 8 avril 1995 en Suisse.
- 20 Traduction allemande chez STRIZEK 1996, p. 55, d'après le texte français dans PATERNOSTRE DE LA MAIRIEU 1972, p. 209. Une grande partie de ce texte est également reproduite dans KALIBWAMI 1991, p. 437-439.
- 21 Lors d'un long entretien qu'il a eu avec l'auteur le 8 avril 1995 en Suisse, M^{re} Perraudin a expliqué – rétrospectivement – ses motifs de l'époque (extrait joint en annexe).
- 22 C'est sous cette désignation utilisée par l'administration belge que le document intitulé « Note sur l'Aspect Social du Problème Racial au Rwanda » est entré dans l'histoire. Reproduit en partie dans KALIBWAMI 1991, p. 377 sq.
- 23 Ces deux documents ont été écrits dans la perspective de la visite d'une commission de contrôle des Nations Unies, qui avait à surveiller, dans le cadre du mandat de tutelle des Nations Unies, les préparatifs à l'indépendance qui y étaient prévus.
- 24 Concernant le contexte du « manifeste hutu », cf. en particulier PATERNOSTRE DE LA MAIRIEU 1994, p. 109 f.
- 25 Après sa prise de fonction, M^{re} Perraudin avait nommé au poste de nouveau rédacteur en chef le Tutsi Justin Kalibwami, auteur de l'ouvrage « Le catholicisme et la société rwandaise 1900-1962 ».
- 26 Lors de son entretien avec l'auteur, le 8 avril 1995, M^{re} Perraudin avait précisé que ce n'était pas lui, mais le provincial apostolique Père Déjemeppe qui avait nommé Kayibanda au poste d'éditeur, et ce avant la prise de fonction de Perraudin. Après sa prise de fonction d'évêque, Perraudin n'avait eu aucune objection à ce que Kayibanda continue à travailler à la rédaction, mais avait fait en sorte qu'il soit remplacé au sein du Conseil d'administration, et que le Tutsi Justin Kalibwami exerce désormais la fonction d'éditeur.
- 27 Une partie du compte rendu des travaux du « Comité d'études sur le problème social Hutus-Tutsis » est citée dans LIZINDE 1979, p. 61 sq. Lizinde parle respectivement de cinq participants de part et d'autre, et d'un président. HARROY, 1989, affirme en revanche, à la page 239 que respectivement 10 Hutus et 10 Tutsis auraient, pendant deux semaines, « travaillé dur au rapport. » Dans PATERNOSTRE DE LA MAIRIEU 1994 il est fait état, page 121, de six membres dans chaque camp.
- 28 Les indications concernant le nombre de morts de la rébellion de novembre 1959 varient entre 100 et 300. Le chiffre de 3000 évoqué chez GASANA 2002, p. 16, s'est révélé être, comme l'a confirmé l'auteur interrogé à ce sujet, une faute de frappe passée inaperçue.
- 29 Début novembre 1959, le colonel Logiest avait été dépêché de Kisangani, dans le Congo belge, avec des unités de la Force publique, afin de rétablir l'ordre après la première rébellion hutue. Il a accompagné l'ensemble du processus d'indépendance, et est d'ailleurs devenu premier ambassadeur de Belgique après 1962. Il a relaté son action dans un livre LOGIEST 1988.
- 30 La description la plus complète de l'évolution des États du Rwanda et du Burundi jusqu'en 1970 se trouve dans : LEMARCHAND 1970.
- 31 Cf. la définition de ce terme dans une note se rapportant à l'avant-propos.
- 32 La description la plus complète de ce génocide a été fournie par LEMARCHAND 1996.
- 33 Dans ce contexte, un jeune étudiant nommé Pasteur Bizimungu s'est particulièrement profilé, lui-même qui, après 1994, quelque temps après la dissimulation de la dominance tutsie du nouvel État, a exercé la fonction de Président de la République, avant de devoir démissionner en 2000. Il est en prison depuis l'été 2002.
- 34 On croyait ainsi pouvoir surmonter le fléau du tribalisme. C'est le contraire qui s'est passé. Partout où les conflits d'intérêts ethniques ont été réprimés par la violence, ils se sont réveillés à la première occasion, avec tout autant de violence.
- 35 LINDEN 1999, p. 375.
- 36 Cf. LINDEN 1999, p. 379.
- 37 Toutes les déclarations qu'il a faites sur la question ethnique, jusqu'à son assassinat par des soldats FPR, le 5 juin 1994, exhortent à une attitude plus modérée dans la question ethnique.
- 38 L'évêque Thaddée Nsengiyumva a été assassiné le 5 juin 1994, en même temps que l'archevêque Vincent Nsengiyumva, l'évêque Ruzindana et neuf autres prêtres, par des soldats du FPR à Kabgayi.
- 39 Comité pour la Paix et l'Unité Nationale.
- 40 Cf. le passage « Chronologie des événements » dans le chapitre « Démocratisation, invasion du FPR et guerre civile (1990 – juillet 1994) ».
- 41 GASANA 2002 ; GASANA 2002 a et GASANA 2002 b
- 42 Expression employée par le quotidien belge « La Libre Belgique » dans son numéro du 1er novembre 1989.
- 43 L'assertion générale, selon laquelle les Tutsis ont été exclus de l'armée, reste cependant exacte. Le cas Biroli montre qu'il y avait néanmoins des exceptions.
- 44 Cf. GASANA 2002, p. 48/49.
- 45 Chacun savait, bien entendu, que c'était les Tutsis en exil qui se cachaient derrière le « Front Patriotique Rwandais », mais leur réseau international réussit magistralement à dissimuler ce fait. Dans le monde entier, les cercles de gauche, et surtout les pacifistes furent persuadés qu'il s'agissait d'une espèce de mouvement de militants des droits civiques en lutte contre la « dictature au Rwanda ». À cette époque, quiconque prononçait le mot de Tutsi était taxé de racisme.
- 46 Contrairement à la tendance générale du livre, qui part du principe d'un génocide planifié, et d'un rôle actif du gouvernement intérimaire, Bernett confirme que le représentant du gouvernement intérimaire au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU « represented a government that no longer existed. » BARNETT 2002, p. 146.
- 47 Jeune Afrique (encart dans le n° 1753/54, août 1994). « À la Conférence de la Baule, en juin 1990, on nous a quasiment annoncé qu'on allait exiger des États africains un certificat de bonne conduite démocratique. En 1993, changement de disque : 'La démocratie, c'est très bien, mais ce qui importe, c'est l'efficacité'. »
- 48 James Gasana (MRND) était à cette époque Ministre de la Défense au sein du gouvernement de Nsengiyaremye (MDR), qui s'appuyait sur une coalition
- 49 GASANA 2002, p. 279/280.
- 50 Alors qu'il était déjà prévu qu'il quitte ses fonctions, le Ministre américain des Affaires étrangères Warren Christopher a été le seul à critiquer cette attitude en public, lors d'un discours tenu le 10 octobre 1996 à Addis Abeba, laissant ainsi en quelque sorte un « testament démocratique ».
- 51 Il existe sur cette question une quantité quasi innombrable de textes écrits. Dans la littérature américaine, il n'est pas contesté que les conséquences possibles d'un nouvel éclatement belliqueux avaient été prédites de manière détaillée dans une « desk study » réalisée par la CIA en janvier 1993 (cf. Des Forges 2002, Melvern 2000, Kuperman 2002 ou encore S. Power, 2002.) La question est maintenant de savoir si ces indications auraient dû être prises au sérieux par

- l'administration Clinton, ou si – comme le réfute plus ou moins Kuperman, qui décrit sinon avec force détails ce que savait l'administration américaine au niveau inférieur – le génocide de Tutsis aurait pu être évité si les informations avaient été transmises en temps utile, et si les forces militaires étaient intervenues. Tout comme le Rapport de l'OUA (MASIRE 2000), le Général Dellaire estime que le génocide aurait pu être évité s'il y avait eu une volonté politique pour le faire.
- 52 Les textes qui décrivent cet état de fait sont abondants et, pour certains, témoignent d'un grand sérieux scientifique. On citera en particulier les auteurs suivants: DES FORGES 2002, BOUTROS-GHALI 2000, MELVERN 2000, BARNETT 2002, KUPERMAN 2001 et POWER 2002. Bien que moins scientifique, l'ouvrage intitulé « Les Secrets du Génocide Rwandais » par Onana/Mushayidi, 200, n'en est pas moins explosif, du fait que Mushayidi, l'un des deux auteurs, est un ancien membre du FPR rwandais.
- 53 Deus KAGIRANEZA: « Il est vrai, tout d'abord, que le génocide est un crime innommable. Il est vrai, ensuite, que la communauté internationale n'a pas pu intervenir en temps utile pour y mettre fin; il est vrai aussi que nous avons – j'étais moi-même membre du bureau politique – interdit à celle-ci d'intervenir parce que nous venions de perdre toute la matière utile, sur le plan politique en moins de dix jours. En moins de dix jours, on a vu les rues se joncher de cadavres; le nombre de personnes tuées dans ce laps de temps est évalué à 200.000. Ce chiffre ahurissant montre que le génocide était consommé. (...) Du coup, toute la matière utile, sur les plans politique et économique a été éliminée en moins de dix jours. **C'est donc un calcul politicien qui a donné lieu au sacrifice** – l'histoire jugera, plus tard, le bureau politique, dont j'ai fait partie – **de 800.000 personnes pour, finalement, ne rien gagner.** (...) Si après dix jours, l'ONU avait envoyé sur place un déluge de forces armées, comme au Kosovo, on aurait pu sauver ne serait-ce que 500.000 personnes, ce qui est loin d'être négligeable. » (Compte rendu de l'audition de M. Deus Kagiraneza devant la Commission d'enquête parlementaire <Grands Lacs> du Sénat de Belgique le vendredi 1er mars 2002).
- 54 « *Le ministre Claes : Vous rendez-vous compte que le FPR nous avait posé un ultimatum en disant que si nous n'étions pas partis le jeudi, il attaquerait ? ! Le FPR nous avait dit très clairement qu'il était d'accord pour une opération d'évacuation humanitaire à courte durée, mais qu'il ne fallait pas essayer de transformer le peace keeping en un peace making, sinon, il nous considérait comme des ennemis. (...) C'était un élément capital qui a joué dans les prises de décision au niveau gouvernemental et dans les concertations avec l'ONU (158c).* » Willy Claes devant la Commission d'enquête du Sénat belge. BELGIQUE 1998 (chap. 3.8.4.2)
- 55 Cet ouvrage a été publié en 1999, en anglais et en français. Depuis 2002, il est également disponible en allemand : DES FORGES 2002
- 56 Bien qu'il ne faille pas discréditer le premier ouvrage sur le massacre, publié par Rakiya Omaar (OMAAAR 1994), uniquement du fait qu'il décrit le génocide des Tutsis du point de vue du FPR, force est de constater qu'il prend parti. Ceci vaut également – malgré la rupture ultérieure avec Kagamé – pour le livre de PRUNIER paru en 1995 à Kampala et à Londres, puis, sous une forme modifiée en 1997 (également à Londres). GOUREVITCH, quant à lui, a présenté en 2000 une version très documentée de la « doctrine dominante ».
- 57 Cf. en particulier chez GASANA 2002 le chapitre 5.3.3: « La stratégie américaine contre l'islamisme soudanais sacrifie les Rwandais. »
- 58 Depuis un certain temps, l'auteur parle dans ses écrits du « syndrome soudanais » (exemple : Helmut Strizek, Externe Faktoren der zentralafrikanischen Staatskrise, in : Internationales Afrikaforum, 4/2001, p. 363-367).
- 59 James Gasana, qui est protestant, entra ainsi en contact avec le mouvement des Breakfast Prayer. Il signale que l'on supposait dans ces cercles que les dirigeants du FPR étaient protestants, et que « le clergé catholique au Rwanda mobilisait la population Hutu, en majorité catholique, contre les Tutsis. » (GASANA 2002, p. 77).
- 60 En 1990, James Baker, accompagné de Herman Cohen, son Secrétaire d'État pour les affaires africaines, a rendu visite au Président Mobutu à Kinshasa, et lui a fait savoir que les États-Unis cesserait de soutenir son régime après la fin de la Guerre froide, et l'a enjoint de lever l'assignation à résidence d'Etienne Tshisekedi, chef de l'opposition (ce fait a été rapporté à l'auteur par Tshisekedi, lors d'un entretien qui s'est déroulé à Louvain le 5 août 2000, puis confirmé par Herman Cohen le 16 octobre 2002. (COHEN 2002.)
- 61 À la mort de Mobutu, c'est très vraisemblablement Etienne Tshisekedi, chef du parti d'opposition « Union pour la Démocratie et le Progrès Social » UDPS, qui aurait été élu comme président. Il fut considéré par le FPR comme étant un « facteur de risque », car il n'aurait très certainement pas participé à la destruction des réfugiés rwandais. Les États-Unis devaient présumer qu'il ne participerait pas à une guerre contre le Soudan.
- 62 Paul Kagamé nie, certes, dans un interview avec JEUNE AFRIQUE (n° 2179 / 14.10.2002) d'avoir été à l'origine de ce choix. Ceci est toutefois contredit par les affirmations du chef de ses services secrets Karegeya, qui a raconté à Peter Scholl-Latour sa « mission » à Dar-es-Salaam, dont l'objet était de remettre à Kabila l'offre de prise du pouvoir à Kinshasa. SCHOLL-LATOIR 2001, p. 95.
- 63 Dans un interview avec www.congopolis.com, il affirme le 16 octobre 2002 « *Je ne suis pas d'accord avec ceux qui décrivent la guerre au Congo comme une guerre civile avec l'intervention étrangère. Malheureusement, cela semble être l'avis unanime des médias. À mon avis, le conflit au Congo est essentiellement ce que j'appelle « une guerre par procuration.* »
- 64 On signalera particulièrement à ce propos les travaux de Filip Reyntjens, en particulier REYNTJENS 1995, et ses témoignages devant la Cour pénale internationale à Arusha.
- 65 On citera le cas – un parmi tant d'autres – de la mort, tellement absurde, de la mère de James Gasana. Elle est un exemple des exécutions ethniques perpétrées côté Hutu. (GASANA 2002, p. 1-3)
- 66 Pour l'Allemagne, on en citera pour exemple l'article de Rupert Neudeck, « Die Kirche hat versagt » in ORIENTIERUNG, Jg. 58 (1994), p. 203-207. Mais on pourrait citer également la revue française GOLIAS.
- 67 En fait partie notamment l'assassinat de trois évêques et de neuf prêtres le 5 juin 1994 dans le diocèse de Kabgayi. LINGUYENEZA 1999.
- 68 à cette époque, la préfecture de Byumba se trouvait sur le territoire du FPR.
- 69 Cité de : DIALOGUE, n° 213 (nov./déc. 1999), p. 82.
- 70 LINDEN 1999, p. 400.
- 71 Le fait qu'il soit demeuré dans le pays est d'autant plus remarquable que son frère Michel Kayihura était l'un des extrémistes appartenant à l'élite tutsi et activiste des groupes d'exilés.
- 72 Gasana 2002, p. 187.
- 73 Cette désignation, que se sont donné eux-mêmes les partis anti-FPR, provient de l'imitation du cri de guerre sou-

- vent entendu des soldats du FPR dans le combat contre l'armée rwandaise. Ils s'exhortaient au combat en criant « Power », exprimant ainsi clairement leur objectif : le FPR anglophone voulait conquérir le pouvoir à Kigali. D'après Gasana 2002, p. 222.
- 74 Dans Gasana 2002, p. 77/78, on trouve en outre la reproduction d'une note de la CIA datant de 1992, dans laquelle la question de la chute de Habyarimana est déjà discutée.
- 75 On citera, parmi de nombreuses autres publications, le livre du président du groupe « Survie : VERSCHAVE 1994.
- 76 Cette démarche a été particulièrement influencée par Harald Ganns, directeur des affaires africaines auprès du ministère des Affaires étrangères.
- 77 Extrait de la préface de Strizek (1998) : *Kongo/Zaire, Rwanda, Burundi: Stabilität durch erneute Militärherrschaft?*
- 78 Le rapport « Fin de la Transition au Rwanda : Une libéralisation est nécessaire » de l'International Crisis Group, du 13-11-2002 contient, en Annexe B, une liste de plus de 40 noms de personnalités qui ont quitté le pays pour des motifs politiques.
- 79 US Department of State, Rwanda, Country Reports on Human Rights Practices – 2001. Released by the Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, March 4, 2002: „*The largely Tutsi Rwandan Patriotic Front (RPF), which took power following the civil war and genocide of 1994, is the principal political force and controls the Government of National Unity.*”
- 80 La mise en place de l'International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR) a été décidée le 8-11-1994 par la Résolution 955 du Conseil de Sécurité de l'ONU.
- 81 Une thèse que l'on ne peut certainement réfuter en bloc, mais la probabilité que ceux qui avaient participé activement au génocide cherchent justement refuge dans l'intérieur du pays est plutôt faible. Les activistes ont fui à l'étranger, car il était clair, dès le début, que la zone de protection devrait surtout servir à sauver les Tutsis pendant une guerre qui durerait encore. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le FPR avait donné son accord pour sa construction. Des milliers de Tutsis ont ainsi pu être sauvés.
- 82 Les indications concernant le nombre de morts varient entre 2000 et 5000.
- 83 Cette information a été fournie à l'auteur par Seth Sendashonga en 1996 à Bonn.
- 84 Lors d'un procès à Nairobi, les coupables initialement « désignés » ont été excusés, car étant manifestement innocents. Sa veuve exige que l'enquête soit poursuivie pour désigner les coupables. Un film intitulé « Celui qui savait », réalisé au Canada sur son initiative fournit déjà des preuves accablantes sur le fait que c'est à Kigali qu'il faut chercher les commanditaires des assassins. ELIE et FERRAND 2001.
- 85 Interview avec l'ambassadeur Barakamuzi dans JEUNE AFRIQUE n° 1808 du 31.8.1995.
- 86 Ceci a été relaté en détail lors d'une audition de la Chambre des représentants le 4.12.1996, par le Président de l'US Committee for Refugees, Roger Winter, qui servait d'intermédiaire entre Kagamé, Kabila et l'Ambassadeur spécial américain Bogosian. Roger Winter : “*So I went and I spent the better part of a week in Eastern Zaire with the chairman of the rebel alliance—this is before the mass repatriation began and during that repatriation—seeking to understand what his movement was all about and what they were thinking. I am not here as a spokesman for it, I want to be very clear, but I do want to be equally clear that understanding what they are trying to do is a part of the puzzle that needs to be understood. (...) Sunday morning Kabila called me and said, ‘I am here [in Kigali]. Can I meet with the senior Americans?’ And we had already arranged it with the embassy personnel, and that is when he met with Ambassador Bogosian, Peter Whaley, Ambassador Gribbon, and a colonel from General Smith’s staff.*”
- 87 Fait relaté par N'gbanda, dernier conseiller spécial en matière de sécurité de Mobutu. Cf. N'GBANDA 1999.
- 88 Rapport de l'Équipe d'Enquête du Secrétaire Général sur les violations graves des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire en RDC » (ONU 02/07/98).
- 89 Cf. à ce sujet : KASSEM-Report 2002.
- 90 Cohen dit : « L'armée rwandaise est partie du RDC sous une forte pression des gouvernements américain et britannique. » COHEN 2002.
- 91 Cf. à ce sujet surtout HOEBEN 2001.
- 92 Après l'assassinat de Laurent Kabila le 17 janvier 2001, c'est son beau-fils Joseph qui, dans des circonstances encore peu claires, a été investi du pouvoir. En vertu des accords signés le 17-12-2002 à Pretoria par les courants politiques du Congo, il doit rester chef d'une administration transitoire pour deux années supplémentaires.
- 93 On ne peut pas dire actuellement si – et sous quelle forme – il sera possible d'aller au fond des violations des droits de l'Homme perpétrées pendant cette époque par l'armée rwandaise – initialement en étroite coopération avec l'Ouganda.
- 94 Cf. à ce sujet particulièrement ICG 2002.
- 95 Le FPR qualifiait par exemple son modèle de « démocratie participative »
- 96 Chaque citoyen devait être membre du « mouvement » MRND.
- 97 Cf. à ce propos la préface de Ramon Arozarena dans le livre GASANA 2002 .
- 98 NKUNDIYAREMYE 1999. Ce magistrat, né en 1958, est entre-temps décédé.
- 99 Alphonse-Marie Nkubito, défenseur des droits de l'Homme, a démissionné le 28 août 1995, et mourut plus tard, dans des circonstances qui n'ont jamais été éclaircies. Ses successeurs Marthe Mukamurenzi et Faustin Nteziryayo s'exilèrent en Belgique.
- 100 GUICHAOUA 2002 (reproduction dans la revue DIALOGUE de l'article paru dans LE MONDE). Guichaoua a publié en 1995 un livre très remarqué : GUICHAOUA 1995.
- 101 À cette date, le TPIR avait déjà coûté 600 millions de dollars, pour dix jugements.
- 102 FIDH 2002.
- 103 Interview avec JEUNE AFRIQUE/L'Intelligent, n° 2179 (14-10-2002) ; p. 34. Le nombre réel est probablement encore plus élevé, et il ne faut pas oublier que quelques milliers de personnes meurent chaque année dans ces prisons, notamment à cause des conditions de vie catastrophiques qui y règnent. Évoquant dans ce même interview, quelques (« des dizaines ») condamnations à mort qui n'ont pas été encore exécutées, Kagamé a dû se faire corriger par la revue, qui a affirmé qu'il s'agissait en réalité de 300 cas, et que, le 24 août 1998, 22 condamnés à mort avaient fait l'objet d'une exécution publique.
- 104 HRW 2001 – „*On December 13, 1996, the Rwandan Cabinet adopted a National Habitat Policy dictating that all Rwandans living in scattered homesteads throughout the country were to reside instead in government-created “villages” called imidugudu (singular, umudugudu). Established without any form of popular consultation or act of parliament, this policy decreed a drastic change in the way of life of approximately 94 percent of the population.*”

- 105 Même M^{re} Perraudin (1914-2003) a été insulté et importuné par un groupe de jeunes Tutsis, lors de la célébration du 60^e anniversaire de son ordination, en Suisse, le 4 avril 1999, dimanche de Pâques.
- 106 LINGUYENEZA 1999. (une traduction allemande de Helmut Strizek intitulée : *Bericht eines Zeugen. 5. Juni 1994: Die Ermordung dreier Bischöfe* peut être commandée à l'adresse e-mail: Strizek@t-online.de).
- 107 L'archevêque de Bukavu, Mwene Ngabo Munzihirwa, a sans doute payé de sa vie sa déclaration selon laquelle le principal motif de l'attaque des camps de réfugiés était d'empêcher les personnes réfugiées dans l'est du Congo de rentrer au Rwanda. (Cf. STRIZEK 1998, p. 173.)
- 108 Un rappel du rapport Kassem, très remarqué, de l'UNO (UNO 2002) sur le pillage des ressources naturelles du Congo durant la deuxième guerre du Congo.
- 109 Une allusion au titre du livre : « *Als die Weissen kamen* » (Quand les Blancs sont arrivés). HONKE 1990.
- 110 Un meilleur niveau d'éducation est également indispensable pour pouvoir combattre efficacement la pandémie du sida, également répandue au Rwanda.
- 111 Cette partie de l'entretien avec Helmut Strizek du 8.4.1995 a été autorisée par M^{re} Perraudin, et est reproduite aux pages 55/56 de STRIZEK 1996. Monseigneur Perraudin est décédé le 25 avril 2003 à l'âge de 88 ans en Suisse.

